

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance I
3 Situation en République de Côte d'Ivoire
4 Affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé* — n° ICC-02/11-01/15
5 Juge Cuno Tarfusser, Président — Juge Olga Herrera Carbuccion — Juge Geoffrey
6 Henderson
7 Procès — Salle d'audience n° 1
8 Mardi 15 novembre 2016
9 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 35*)
10 M^{me} L'HUISSIER : [09:35:58] Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
14 TÉMOIN : CIV-OTP-P-0483
15 (*Le témoin s'exprimera en anglais*)
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:36:24] Bonjour à tous.
17 Bonjour à tous dans cette salle d'audience. Bonjour aussi à ceux qui sont dans la
18 galerie du public. Et bonjour, Monsieur le témoin. Et bonjour à vous,
19 M^e Odum (*phon.*).
20 Donc...C'est donc le premier jour de l'interrogatoire de ce témoin. Avant de
21 commencer l'interrogatoire à proprement parler, je dois donner lecture d'un texte, je
22 dois donner des consignes au témoin avant de donner la parole au Procureur et aux
23 autres parties.
24 Donc, Monsieur le témoin, vous vous appelez Jerome Tarlue... Jerome Wally
25 Tarlue Jr ; c'est bien cela ?
26 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:37:52] (*Intervention non interprétée*)
27 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:37:59] Vous devez
28 allumer le micro pour parler. Très bien.

1 Vous comprenez l'anglais, n'est-ce pas ?

2 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:38:04] (*Intervention non interprétée*).

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:38:15] Quand êtes-vous
4 né ?

5 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:38:18] Le 1^{er} janvier 1979.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:38:21] Et où êtes-vous
7 né ?

8 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:38:26] À Kantoli (*phon.*)... au camp Ntoli (*phon.*).

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:38:37] Et ça se trouve
10 où ?

11 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:38:40] Au Libéria.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:38:42] Et vous êtes
13 citoyen libérien ?

14 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:38:46] Oui.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:38:48] Quel est votre
16 métier à l'heure actuelle ?

17 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:38:51] Pour l'instant, je n'ai pas de travail.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:38:55] Autre
19 information, pour que vous soyez parfaitement à l'aise, la Chambre a appris que
20 vous aviez besoin d'aide à la lecture.

21 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:39:08] Oui.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:39:10] Et la Chambre a
23 fait droit à cette demande.

24 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:39:16] Mm-hm.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:39:19] Donc, vous serez
26 aidé dans votre témoignage en ce qui concerne tout cela.

27 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:39:29] Très bien.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:39:32] On vous a

1 commis un avocat qui est à vos côtés.

2 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:39:42] Mm-hm.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:39:47] Et c'est au cas où
4 vous seriez près de vous auto-incriminer, ce conseil peut vous aider.

5 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:39:58] Oui.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:39:59] Le Procureur nous
7 a dit que la règle... que les garanties de la règle 74, comme on les appelle ici, vous ont
8 été... vous ont été octroyées et que c'est tout à fait normal, étant donné que vous
9 risquez de vous auto-incriminer.

10 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:40:20] Oui, oui.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:40:23] Donc, M. Odum
12 est à vos côtés et si, à un moment ou à un autre, lors de l'interrogatoire, vous avez un
13 souci, il pourra vous conseiller et il pourra avertir la Chambre que vous vous sentez
14 préoccupé.

15 Mais la Chambre, de toute façon, vous garantit, en application de la règle 74-3, que
16 votre témoignage ne sera pas utilisé soit directement, soit indirectement contre vous
17 dans toute procédure ultérieure de cette Cour mise à part les sanctions passibles ou
18 les procédures passibles au titre de « l' » article 70 et 71, c'est-à-dire les outrages à la
19 Cour si vous ne dites pas la vérité. Mais sinon, si on vous pose une question qui
20 pourrait éventuellement vous auto-incriminer, sachez que votre réponse sera
21 recueillie à huis clos partiel et qu'elle restera sous scellés. À huis clos partiel, cela
22 signifie qu'il n'y a que nous dans ce prétoire qui pouvons vous entendre, personne
23 d'autre.

24 La partie qui vous pose des questions, de toute façon, doit s'assurer qu'elle demande
25 les... le huis clos partiel avant de vous poser une question qui pourrait
26 éventuellement vous auto-incriminer. Et puis, de toute façon, vous avez un conseil
27 qui est à vos côtés et qui peut intervenir le cas échéant.

28 Vous comprenez tout cela ?

- 1 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:42:12] Oui, je comprends.
- 2 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:42:23] Autre problème,
- 3 maintenant : l'interprétation.
- 4 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:42:33] Oui.
- 5 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:42:35] Vous allez
- 6 témoigner en anglais libérien.
- 7 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:42:39] Oui.
- 8 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:42:42] Nous devons faire
- 9 en sorte que nous comprenions tous vos réponses et vous devez aussi comprendre
- 10 nos questions, bien entendu.
- 11 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:42:57] Oui.
- 12 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:42:59] Donc, pour ce
- 13 faire, il nous faut passer par le truchement d'interprètes.
- 14 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:43:05] Oui.
- 15 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:43:06] Il est donc
- 16 essentiel que vous parliez lentement, comme je le fais à l'heure actuelle.
- 17 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:43:16] Oui.
- 18 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:43:19] Vous devez
- 19 surtout parler très clairement dans le micro en articulant. Donc, vous parlez lorsque
- 20 le micro est allumé et que la lumière rouge est allumée.
- 21 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:43:34] Oui.
- 22 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:43:36] Et si vous suivez
- 23 ces consignes, les interprètes et les sténographes pourront faire leur travail
- 24 correctement.
- 25 Passons-en... Passons maintenant à votre témoignage.
- 26 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:43:54] Oui.
- 27 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:43:56] Cette Chambre a
- 28 été mise en place pour juger de l'affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé*

1 *Goudé*. Je pense que vous le savez.

2 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:44:12] Oui.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:44:14] Et vous êtes ici
4 pour nous aider... pour aider la Chambre dans sa quête de la vérité.

5 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:44:24] Oui.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:44:25] On va donc vous
7 poser des questions. Ce sera d'abord le Bureau du Procureur qui va vous interroger,
8 ensuite la Défense de M. Gbagbo, puis la Défense de M. Blé Goudé ; et, si nécessaire,
9 les juges aussi vous poseront des questions.

10 Si, à un moment ou à un autre, vous avez besoin d'une pause, vous vous sentez
11 fatigué, faites-le-moi savoir et nous trouverons un arrangement.

12 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:45:04] O.K.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:45:08] Donc, avant de
14 donner la parole au Bureau du Procureur, vous devez, Monsieur... je dois vous
15 demander, Monsieur le témoin, de prendre un engagement solennel. C'est la loi qui
16 vous y oblige. Donc, je vais vous demander de lire à haute voix ce qui est écrit sur ce
17 document... Non, plutôt, je vais vous demander de répéter les mots que je vous
18 donne. Donc, c'est votre engagement solennel par lequel vous vous engagez à dire la
19 vérité. Vous répétez après moi.

20 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:45:45] Oui.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:45:47] « Je déclare
22 solennellement... »

23 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:45:51] Je déclare solennellement...

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:45:55] « ...que je dirai la
25 vérité... »

26 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:45:58] ... que je dirai la vérité...

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:46:01] « ...toute la
28 vérité... »

1 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:46:04] ... toute la vérité...

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:46:06] « ... et rien que la
3 vérité. »

4 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:46:09] ... et rien que la vérité.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:46:16] Dernière...
6 Dernière consigne... — enfin, c'est même pas une consigne, d'ailleurs, c'est un
7 avertissement : sachez que le faux témoignage est « sanctionnable » devant cette
8 Cour, c'est un délit et cela peut être sanctionné.

9 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:46:35] Bien.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:46:37] Je pense que nous
11 sommes prêts. Je vais maintenant, donc, donner la parole au Bureau du Procureur et
12 donc à M^{me} Pack. Il me semble que c'est M^{me} Pack.

13 M^{me} PACK (interprétation) : [09:46:53] Tout à fait, je suis bien M^{me} Pack.

14 Bonjour à tous.

15 QUESTIONS DU PROCUREUR

16 PAR M^{me} PACK (interprétation) : [09:46:55]

17 Q. [09:46:58] Bonjour M. Tarlue.

18 Je m'appelle M^{me} Pack, nous nous sommes rencontrés il y a quelques semaines et je
19 vais vous poser des questions au nom du Bureau du Procureur.

20 R. [09:47:12] O.K.

21 Q. [09:47:15] J'espère que vous êtes bien reposé après ce voyage.

22 R. [09:47:16] Oui.

23 Q. [09:47:18] Je vais essayer de parler lentement, afin que les interprètes puissent
24 correctement interpréter mes paroles.

25 R. [09:47:30] O.K.

26 Q. [09:47:32] Parfois, je vais devoir vous demander de ralentir, voire de vous arrêter,
27 si vos propos ne sont pas saisis entièrement par les interprètes ; auquel cas, je lèverai
28 la main. Ce n'est surtout pas pour vous manquer de respect ; c'est juste pour que

- 1 vous ralentissiez afin que nous puissions recueillir correctement votre témoignage.
- 2 R. [09:48:03] Pas de problème.
- 3 Q. [09:48:07] Bien sûr, bonjour.
- 4 Et je dis aussi bonjour à M^e Odum qui vous... qui représente vos intérêts.
- 5 Donc, je vais commencer par vous poser des questions sur... sur vous.
- 6 Avez-vous un alias, tout d'abord ?
- 7 R. [09:48:27] Oui.
- 8 Q. [09:48:29] Quel est votre alias ?
- 9 R. [09:48:31] Vous me demandez mon nom traditionnel ? Enfin, quel nom est-ce que
- 10 vous voulez que je vous donne ?
- 11 Q. [09:48:44] Donnez-nous votre nom traditionnel et puis les autres. Commençons
- 12 par le nom traditionnel.
- 13 R. [09:48:54] Nimeon.
- 14 Q. [09:48:55] C'est votre nom au Libéria ?
- 15 R. [09:49:02] C'est mon nom traditionnel qui m'a été donné par mes... par feu mes
- 16 parents.
- 17 Q. [09:49:08] Avez-vous un autre nom sous lequel vous seriez connu ?
- 18 R. [09:49:12] Non, c'est mon... c'est le seul nom que j'ai.
- 19 Q. [09:49:16] Vous vous êtes pas donné un autre nom ?
- 20 R. [09:49:21] Non. Je n'ai pas d'autre nom qui m'ait été donné par cet... ma famille
- 21 que Jerome Tarlue Junior ou Junior Gbagbo.
- 22 Q. [09:49:41] Oui, vous avez dit « Junior Gbagbo » ?
- 23 R. [09:49:43] Oui, oui.
- 24 Q. [09:49:44] Mais ce nom, Junior Gbagbo, comment l'avez-vous obtenu ?
- 25 R. [09:49:49] C'est quand j'étais en Côte d'Ivoire, à ce moment-là...
- 26 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [09:50:10] L'interprète de la cabine
- 27 libérienne demande à ce que l'on ralentisse le témoin.
- 28 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:50:16] J'ai entendu la

1 même chose.

2 M^{me} PACK (interprétation) : [09:50:19]

3 Q. [09:50:19] J'ai entendu les interprètes nous demander que vous ralentissiez, s'il
4 vous plaît. Nous avons du temps, donc ne... parlez un peu moins vite, s'il vous plaît,
5 parce que nous n'avons pas du tout saisi votre réponse. Donc, recommençons mais
6 lentement.

7 R. [09:50:34] J'ai dit que lorsque j'ai quitté le Libéria, en 1990, que je me suis rendu en
8 Côte d'Ivoire, du temps de Bédié, j'ai pris ce nom parce que lorsque toutes les
9 politiques... toute la politique a commencé, j'avais entendu parler de Gbagbo, et
10 j'aimais bien ce nom-là, alors j'ai décidé de le prendre.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:51:06] Une minute. Il y a
12 un mot qui n'a pas été saisi, qui n'a pas été saisi par... par le... par le sténotypiste
13 anglais.

14 M^{me} PACK (interprétation) : [09:51:26] C'était « Bédié ».

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : « Bédié ».

16 M^{me} PACK (interprétation) :

17 Q. [09:51:33] Donc, vous disiez que c'était pendant le temps de Bédié ; c'est ça ?

18 R. [09:51:39] Non, en 90, c'était Houphouët-Boigny. Bédié, c'était après.

19 Q. [09:51:45] Donc, vous êtes allé en Côte d'Ivoire pendant... au temps de
20 Houphouët-Boigny, c'est ça, et pas Bédié ?

21 R. [09:51:55] Je suis allé... J'ai dit que j'étais allé en Côte d'Ivoire du temps de
22 Houphouët-Boigny et... Avant que je le sache moi-même, eh bien, c'était... on était
23 du temps de Houphouët-Boigny. C'est à ce moment-là que je suis allé en Côte
24 d'Ivoire.

25 Q. [09:52:13] Mais où vous êtes-vous rendu en Côte d'Ivoire ?

26 R. [09:52:19] J'habitais à Ditoudra-Béoué. C'était à l'Ouest.

27 Q. [09:52:38] Et quelles étaient les villes les plus importantes près de l'endroit où
28 vous habitiez en Côte d'Ivoire ?

- 1 R. [09:52:49] Il y avait Zagne, par là.
- 2 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [09:53:02] L'interprète de la cabine... donc
- 3 les Libériens demandent à ce que le témoin parle dans le micro.
- 4 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:53:10] Parlez dans le
- 5 micro. Rapprochez-vous du micro, Monsieur le témoin, ou approchez le micro de
- 6 vous et essayez de parler lentement. Il y a d'autres personnes qui veulent vous
- 7 comprendre, donc pensez à eux. Lentement et articulez.
- 8 M^{me} PACK (interprétation) : [09:53:38]
- 9 Q. [09:53:38] Vous avez parlé d'un endroit. Je crois que j'ai entendu « Zagne » ; c'était
- 10 cela ?
- 11 R. [09:53:46] Oui.
- 12 Q. [09:53:47] Y avait-il d'autres villes dans le coin ?
- 13 R. [09:53:51] Oui, oui, il y avait Ditoudra-Béoué, Paris-Léona, Wegi (*phon.*), Zoh, et on
- 14 arrive à Zagne.
- 15 Q. [09:54:12] On va y aller petit à petit.
- 16 R. [09:54:17] (*Intervention non interprétée*)
- 17 Q. [09:54:19] Très bien. Donc, on commence par Ditoudra-Béoué. Et ensuite, les
- 18 autres ?
- 19 R. [09:54:26] Paris-Léona.
- 20 Q. [09:54:39] Paris-Léona.
- 21 R. [09:54:42] Oui.
- 22 Q. [09:54:43] Ensuite, Koulili (*phon.*).
- 23 R. [09:54:51] Oui.
- 24 Q. [09:54:55] Et ensuite, un autre ?
- 25 R. [09:54:57] Zoro... Zoh (*se reprend l'interprète*).
- 26 Q. [09:55:10] Et ensuite, le dernier ?
- 27 R. [09:55:18] Zagne.
- 28 Q. [09:55:20] Revenons en arrière : pourquoi êtes-vous allé du Libéria en Côte

1 d'Ivoire, à ce moment-là ? Pourriez-vous nous expliquer pourquoi vous vous y êtes
2 rendu ?

3 R. [09:55:31] Parce qu'on a une relation : ceux qui habitent à l'ouest de la Côte
4 d'Ivoire sont presque les mêmes que ceux qui habitent en... dans le Libéria. C'est
5 presque la même... c'est presque les mêmes peuples.

6 Q. [09:55:52] Allons-y doucement. On commence par tous ces noms. Dans quelle
7 partie de la Côte d'Ivoire ?

8 R. [09:56:00] Dans le bas de la Côte d'Ivoire.

9 Q. [09:56:04] Vous avez dit « l'ouest », en français, donc ouest ; c'est ça ?

10 R. [09:56:08] Je ne dis pas l'ouest ; je dis « de l'ouest ».

11 Q. [09:56:17] Très bien. De l'ouest de la Côte d'Ivoire.

12 Et alors, au Libéria, vous parlez de quoi : Grand Gedeh, c'est cela ?

13 R. [09:56:28] Oui.

14 Q. [09:56:29] Il s'agit d'un comté, au Libéria ?

15 R. [09:56:33] Non, c'est aussi le... la partie la plus basse de la... du Libéria qui
16 correspond à la partie la plus basse de la Côte d'Ivoire. Enfin, on avait notre propre
17 domaine. De toute façon, on avait notre propre région, donc on avait notre propre
18 camp de réfugiés dans cet endroit-là. On avait notre famille qui était là. Donc,
19 lorsqu'on va de... du Libéria en Côte d'Ivoire, on reste dans sa famille.

20 M^e O'SHEA (interprétation) : [09:57:09] Une minute, une minute, s'il vous plaît.

21 Les noms doivent être absolument épelés, parce qu'il est absolument impossible de
22 vérifier leur orthographe a posteriori.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:57:25] Oui, tout à fait,
24 mais j'ai demandé au conseil qui habite (*sic*) à côté de lui, peut-être, de le tirer par la
25 manche, parfois, pour qu'il ralentisse.

26 Donc, Maître Odum, s'il vous plaît, aidez-moi à ralentir le témoin.

27 Et, Monsieur le témoin, si vous donnez des noms, essayez d'articuler pour qu'on
28 puisse correctement les épeler. Et si ces mots sont compliqués, épeler-les.

- 1 M^{me} PACK (interprétation) : [09:58:00] Nous avons donné une liste de noms aux
2 interprètes, mais je vais, moi aussi, épeler ce que je peux épeler pour que la
3 transcription soit la plus claire possible.
- 4 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:58:12] Très bien. Très
5 bien. Commencez. Commencez le... (*Fin de l'intervention non interprétée*)
- 6 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [09:58:18] Le Président n'est pas audible,
7 pourtant son micro est allumé.
- 8 M^{me} PACK (interprétation) : [09:58:24]
- 9 Q. [09:58:24] Alors, je reprends.
- 10 Je ne suis pas certaine que vous sachiez épeler. Est-ce que vous savez écrire et lire ?
- 11 R. [09:58:34] Non.
- 12 Q. [09:58:35] Vous avez été à l'école pendant combien de temps ?
- 13 R. [09:58:38] J'ai été à l'école pendant trois ans. Je me suis arrêté après le CP.
- 14 Q. [09:58:51] Très bien.
- 15 Donc, vous nous dites que vous êtes à peu près à Grand Gedeh. « Grand » :
16 G-R-A-N-D ; G... G-E-D-E...
- 17 Ah, Grand Edeh (*se reprend l'interprète*), « Grand », E-D-E-H, à la fin.
- 18 Donc, maintenant, question : où est née votre... votre famille vient de quelle région
19 au Libéria ?
- 20 R. [09:59:27] Ils venaient du camp Massan (*phon.*), c'était leur ville, camp
21 Massan (*phon.*), mais, moi, je suis né à camp Todee, qui est juste en face de la caserne,
22 parce que mon père était sergent.
- 23 Q. [09:59:55] Camp Todee. D'accord. Todee, T-O-D-E-E.
- 24 R. [09:59:56] Oui, oui, c'est une caserne, une caserne militaire.
- 25 Q. [09:59:57] Et ça se trouve où, au Libéria ?
- 26 Si vous vous souvenez pas, c'est pas grave.
- 27 R. [10:00:07] O.K., O.K., O.K.
- 28 Q. [10:00:10] T-O-D-E-E. Je crois que c'est bien consigné au *transcript*.

1 Vous avez indiqué que votre famille provenait d'un village. Pouvez-vous nous dire
2 quelle est la ville la plus proche de cet endroit dont provient votre famille, vos
3 parents ? Quelle est la ville la plus proche de cet endroit-là au Libéria ?

4 R. [10:00:28] Oui, c'est la ville de Komasan (*phon.*), enfin, c'est un village, mais il y a
5 une ville principale qui s'appelle Zwedru, près de Grandjilia (*phon.*).

6 Q. [10:00:46] Très bien. Donc, la ville, c'est Zwedru. Elle se trouve au Libéria ?

7 R. [10:00:55] Oui.

8 Q. [10:00:56] Juste un peu de contexte, quelques questions de... pour établir le
9 contexte : votre appartenance ethnique, quelle est-elle ?

10 R. [10:01:03] Moi, je suis tchien.

11 Q. [10:01:13] Y a-t-il un autre nom ? Est-ce que ce... cette ethnie est connue sous un
12 autre nom ?

13 R. [10:01:18] Non, non, c'est le seul nom qui est utilisé pour décrire ou pour se référer
14 à cette tribu. C'est la seule tribu qui vivait dans la...la région de la capitale de... du
15 Grand Zwedru (*phon.*).

16 Q. [10:01:37] Donc, tchien : T-C-H-I-E-N.

17 Et vous avez parlé à nouveau de cette localité ?

18 R. [10:01:48] « Tchien », c'est dans ma langue, dans mon patois, mais « tchien » est
19 une tribu aussi, c'est le nom d'une tribu. Ce n'est pas une ville, ce n'est pas une
20 localité, c'est simplement ma tribu.

21 Q. [10:01:54] Et au Libéria, quelle langue parlez-vous ?

22 R. [10:01:57] Je parle tchien. C'est ce que je vous dis. Les Tchiens se trouvent à
23 Zwedru, et Zwedru, c'est notre ville. Nous y vivons avec les Krahn. Et la ville où
24 j'ai... je suis né, c'est la ville de Komasan.

25 Q. [10:02:15] Vous avez également évoqué le peuple Krahn — K-R-A-H-N. C'est bien
26 cela ?

27 R. [10:02:25] Oui.

28 Q. [10:02:26] Et votre peuple, les Tchien, est-ce qu'ils ont un lien quelconque avec les

1 Krahn, le peuple krahn ?

2 R. [10:02:36] Nous avons les Krahn, nous avons les Tchien, mais si vous voulez que je
3 nomme la langue parlée par les Krahn au Libéria, vous devez également poser la
4 question au sujet des Tchien.

5 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [10:02:58] L'interprète de la cabine
6 libérienne précise qu'il n'a pas compris la réponse du témoin.

7 M^{me} PACK (interprétation) : [10:03:07]

8 Q. [10:03:07] Dites-nous, vous parlez des langues que vous parlez... des langues
9 parlées par les Tchien, pouvez-vous répéter votre réponse, s'il vous plaît ?

10 R. [10:03:17] Est-ce que vous me demandez si je parle cette langue ?

11 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [10:03:25] Les deux orateurs sont en train de
12 parler en même temps, le témoin et M^{me} Pack. Il est impossible à l'interprète de la
13 cabine française d'interpréter dans... de cette manière-là.

14 R. [10:03:37] (*Intervention non interprétée*).

15 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [10:03:38] Réponse inaudible par
16 l'interprète français.

17 M^{me} PACK (interprétation) : [10:03:41]

18 Q. [10:03:41] Pouvez-vous juste nous donner le nom ?

19 R. [10:03:44] Non, la région d'où je viens s'appelle (*inaudible*)...

20 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [10:16:02] Inaudible.

21 R. [10:03:58] Gola Edé (*phon.*).

22 M^{me} PACK (interprétation) : [10:16:02]

23 Q. [10:04:00] Et votre peuple, votre groupe à vous, votre communauté, quelle langue
24 parle-t-elle ?

25 R. [10:04:02] La... La langue que je... dont je vous parle maintenant, tchien.

26 Q. [10:04:09] Est-ce que c'est la même langue que le... la langue parlée par le peuple
27 krahn ou pas ?

28 R. [10:04:11] Nous avons la langue tchien et la langue krahn, mais nous nous

1 comprenons mutuellement. Parce que, si vous parlez tchien, vous pouvez également
2 comprendre la langue des Krahn. Mais si un Krahn s'adresse à vous, vous pouvez le
3 comprendre. Donc, ils se comprennent mutuellement, mais il y a une différence de
4 dialecte ou d'accent, mais c'est pratiquement la même langue.

5 Q. [10:04:34] Vous avez... dit précédemment que vous êtes allé en Côte d'Ivoire.

6 R. [10:04:38] Oui.

7 Q. [10:04:39] Vous avez indiqué que vous aviez de la famille en Côte d'Ivoire lorsque
8 vous étiez... vous y êtes allé, n'est-ce pas ?

9 R. [10:04:44] Ouais... oui.

10 Q. [10:04:47] Vous avez également dit quelque chose au sujet de... de cette région de
11 la Côte d'Ivoire où vous êtes allé. Vous avez dit que c'était à peu près le même
12 peuple. « Le même peuple », est-ce que vous voulez dire que les mêmes peuples
13 étaient... se trouvaient des deux côtés du... de la frontière en Côte d'Ivoire et au
14 Libéria ?

15 R. [10:05:06] Oui, parce que nous avons des relations avec eux. La Côte d'Ivoire
16 compte des Krahn et le Libéria compte une population krahn également, nous nous
17 comprenons mutuellement. Mais, en circonstances normales, nous pouvons nous
18 comprendre mutuellement.

19 Q. [10:05:28] Nous allons faire une pause.

20 Vous avez dit qu'en Côte d'Ivoire, il y a des... une population krahn et, au Libéria, il
21 y a une population krahn également. Et vous avez dit qu'il y avait un autre groupe :
22 le groupe gio — G-I-O ?

23 R. [10:05:48] Oui, oui.

24 Q. [10:05:48] Vous avez également ce peuple-là qui se retrouve des deux côtés de la
25 frontière, en Côte d'Ivoire et au Libéria ?

26 R. [10:05:55] Oui.

27 Q. [10:05:57] Et les Gio. Les Gio se trouvent dans quel coin de... au Libéria ?

28 R. [10:06:00] Ils se trouvent du côté de... du Libéria, mais en Côte d'Ivoire, ils se

1 trouvent à Danané et dans d'autres régions également du pays.

2 Q. [10:06:16] Très bien.

3 J'ai compris le premier mot, donc « Nimba »: N-I-M-B-A ; ensuite, en Côte d'Ivoire,

4 « Danané » : D-A-N-A-N-'-É (*phon.*).

5 Je pense que.... on me fait signe, on nous demande de ralentir. Nous allons donc

6 essayer de ralentir le débit, notamment entre vous et moi. Donc, nous allons faire

7 une... ménager une pause entre la question et la réponse.

8 R. [10:07:01] Très bien.

9 Q. [10:07:03] Lorsque vous êtes allé en Côte d'Ivoire...

10 R. [10:07:12] Oui.

11 Q. [10:07:15] Donc, à l'époque où vous êtes allé, est-ce que vous étiez encore un

12 enfant, à cette époque-là ?

13 R. [10:07:22] Oui. À l'époque, j'étais très jeune, je devais avoir 15 ans, 14, 15 ans,

14 environ.

15 Q. [10:07:34] Est-ce qu'à un moment, vous êtes allé dans une ville qui s'appelle

16 « Guiglo » — G-I-G-L-O (*phon.*) —, en Côte d'Ivoire ?

17 R. [10:07:48] Je suis allé à Giglo... ou à Guiglo lorsqu'il y a eu un problème de

18 frontière entre les deux pays.

19 Q. [10:08:02] Vous dites qu'il y avait un problème de frontière entre le Libéria et...

20 R. [10:08:07] Oui, oui, oui, oui, entre la Côte d'Ivoire et le Libéria.

21 Q. [10:08:13] Et quel était ce problème de frontière, au juste ?

22 R. [10:08:16] Eh bien, c'était un conflit qui opposait le gouvernement du Libéria et le

23 gouvernement de la Côte d'Ivoire. Nous, à l'époque, nous ne comprenions pas de

24 quoi il s'agissait. C'était aux alentours de 1995 et c'est dans cette région-là qu'on avait

25 érigé un camp de réfugiés.

26 Q. [10:08:44] Qui a installé ce camp de réfugiés ?

27 R. [10:08:49] Les Nations Unies.

28 Q. [10:08:52] Est-ce que vous y êtes allé avec votre famille ?

1 R. [10:08:55] Oui.

2 Q. [10:08:56] Est-ce que vous y avez travaillé, aussi ?

3 R. [10:08:58] Oui. J'y ai travaillé avec...

4 Q. [10:09:11] Qui... Qui d'autre se trouvait au camp de réfugiés ? D'où venaient-ils ?

5 R. [10:09:18] Les gens étaient du Libéria, parce que c'était le camp de réfugiés qui se
6 trouvait dans la région. Parce que lorsque nous sommes arrivés, au début, il n'y avait
7 pas de camp de réfugiés. Il y avait déjà un problème frontalier qui opposait les deux
8 pays, et les Nations Unies nous ont demandé d'installer un camp de réfugiés en Côte
9 d'Ivoire. Parce que, peu importe ce qui se passait entre les deux pays et les... et les
10 frontières, il y avait des familles de part et d'autre de la frontière.

11 Q. [10:09:59] Donc, vous dites que ce problème de... frontalier... est-ce qu'il y avait
12 des combats entre les deux parties ?

13 R. [10:10:02] Oui, il y a eu même des morts. Donc, l'ONU craignait qu'on essaie de
14 déplacer des gens de cette région-là, on voulait les réinstaller dans les régions d'où
15 ils venaient.

16 Q. [10:10:22] Et vous-même, est-ce que vous disposiez d'une carte de réfugié ?

17 R. [10:10:27] Oui, lorsqu'on installait le camp, j'ai demandé une carte et j'ai obtenu
18 une carte.

19 Q. [10:10:40] Et est-ce qu'à un moment donné, vous avez travaillé à Guiglo ?

20 R. [10:10:45] Vous voulez dire à Guiglo ? Oui. J'ai passé quelque temps à Guiglo et,
21 parfois, je travaillais dans la région, je parcourais un peu le... la région. C'est ce que je
22 faisais.

23 Q. [10:11:03] Est-ce que vous connaissez quelqu'un du nom de Sam Etiassé ?

24 R. [10:11:07] Pardon ?

25 Q. [10:11:12] Sam Etiassé.

26 R. [10:11:14] Avant de faire la connaissance de Sam Etiassé, il y avait le camp de
27 réfugiés. Parfois, il allait à Guiglo, parfois, il venait en ville et me demandait de
28 demander aux jeunes de... se promener dans la région.

1 M^{me} PACK (interprétation) : [10:11:37] Juste... Afin que l'orthographe soit bien
2 précisée, « Sam Etiassé », c'est : E-T-I-A-S-S-É.

3 Q. [10:11:56] Et vous avez dit qu'il était préfet.

4 R. [10:11:59] Oui, à l'époque, il était préfet.

5 Q. [10:12:02] Savez-vous quelle est son appartenance ethnique ? Sam Etiassé, quelle
6 était son appartenance ethnique ?

7 R. [10:12:06] Non, je ne connaissais pas sa tribu.

8 Q. [10:12:12] Et dans la région de Guiglo, est-ce que vous savez quelle est
9 l'appartenance ethnique de la communauté, de la population de cette région-là, en
10 Côte d'Ivoire ?

11 R. [10:12:21] Oui, c'est notre famille, c'est des Krahn, on parlait la même langue.

12 Q. [10:12:31] Et lorsque vous dites « la même langue », vous ne parlez pas du
13 français, vous parlez de la langue des Krahn ?

14 R. [10:12:44] Non, non, je parle de la langue des Krahn.

15 Q. [10:12:47] Et il y a donc la ville de Guiglo, ensuite, il y a la frontière vers l'ouest,
16 avec le Libéria, et le long de la frontière, il y a la ville. La ville qui est la plus proche
17 du Libéria, est-ce que vous vous souvenez du nom de cette ville-là ?

18 R. [10:13:03] La ville la plus proche de la... du Libéria, il y avait la région de Devil
19 zone (*phon.*), parce que ceux d'entre nous qui venaient de la partie centrale du
20 territoire krahn, c'est... c'était la...

21 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [10:13:25] Inaudible, l'interprète n'a pas
22 compris la réponse du témoin.

23 M^{me} PACK (interprétation) : [10:13:30]

24 Q. [10:13:32] Vous connaissez Toulépleu ?

25 R. [10:13:39] Oui, je connais Toulépleu.

26 Q. [10:13:42] Elle se trouve le long de la frontière avec le Libéria, entre la... le Libéria
27 et la Côte d'Ivoire ?

28 R. [10:13:47] Non, non, c'est un peu loin de la frontière, parce qu'il faut d'abord aller

1 à Peka (*phon.*) et donc, à partir de Peka (*phon.*), on peut voir le Libéria.

2 M^{me} PACK (interprétation) : [10:14:02] Je peux épeler le premier nom : « Toulépleu »,
3 mais je ne peux pas épeler le deuxième nom qui a été cité.

4 Q. [10:14:15] Revenons-en donc à ce camp où vous avez été. Vous y avez passé un
5 certain temps, à quel moment est-ce que vous êtes allé à Abidjan ?

6 R. [10:14:25] Vous voulez dire lorsque j'étais à Guiglo, lorsque je suis allé à Abidjan ?

7 Q. [10:14:40] Non, après Guiglo, vous êtes allé à Abidjan ?

8 R. [10:14:45] Oui.

9 Q. [10:14:46] Est-ce que vous vous souvenez de la date approximative ou de la
10 période ?

11 R. [10:14:50] Non, non, je ne me souviens pas de cette période-là.

12 Q. [10:14:53] Est-ce que vous savez qui était Président à l'époque — en Côte d'Ivoire,
13 j'entends —, lorsque vous êtes allé à Abidjan ? Qui était le Président ?

14 R. [10:15:03] À l'époque, c'était Bédié.

15 Q. [10:15:07] Et au Libéria, est-ce que vous vous souvenez qui était Président, à
16 l'époque, autour de cette période-là, lorsque vous êtes allé à Abidjan ?

17 R. [10:15:18] C'était Richard Taylor... Charles Taylor (*se reprend l'interprète*).

18 M^{me} PACK (interprétation) : [10:15:19] Je pense que nous pouvons convenir avec nos
19 contradicteurs de la date, c'était en 1998... 97. Je ne sais pas si mes contradicteurs sont
20 d'accord avec moi, Charles Taylor était Président au Libéria.

21 Je passe à autre chose.

22 Q. [10:15:42] Je voudrais parler d'une autre période maintenant avec vous.

23 R. [10:15:48] D'accord.

24 Q. [10:15:49] Je veux parler de la période de 2002.

25 R. [10:15:54] Oui.

26 Q. [10:15:55] Je vais passer quelque temps à parler de cette période-là.

27 R. [10:15:59] Oui, oui.

28 Q. [10:16:02] Je vais vous demander ou vous poser des questions concernant la

1 période entre 2003 et les élections en Côte d'Ivoire, élections de 2010.

2 R. [10:16:15] Oui.

3 Q. [10:16:17] Ensuite, je vous poserai une question au sujet de la crise postélectorale
4 survenue en Côte d'Ivoire en 2010-2011. Je vous parlerai de cette période-là plus
5 tard.

6 R. [10:16:28] Pas de problème.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:16:32] Je suis en train de
8 lire la transcription anglaise, je vais vous poser une question.

9 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [10:16:37] Le... Le... Le président signale
10 une erreur de sténotypie dans la transcription anglaise.

11 M^{me} PACK (interprétation) : [10:16:48] Oui, j'avais dit « après cela ».

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:16:51] Oui, oui, je
13 comprends, c'est juste que ça ne... cela n'avait pas été écrit.

14 M^{me} PACK (interprétation) : [10:16:56] J'avais dit « un des »... ça n'a pas été consigné
15 correctement.

16 Q. [10:17:02] Monsieur le témoin, c'est moi qui devrais articuler, mais je vous invite à
17 faire de même.

18 R. [10:17:09] Très bien. Très bien.

19 Q. [10:17:11] Nous passons maintenant à 2002. Est-ce que vous étiez à Abidjan en
20 2002 ?

21 R. [10:17:21] En 2002, oui.

22 Q. [10:17:23] Est-ce que vous êtes retourné à Guiglo à un moment donné ?

23 R. [10:17:29] Oui, oui, la même année. En 2002, je suis retourné à Guiglo pour rendre
24 visite à ma famille.

25 Q. [10:17:39] Ne... Ne pensez pas forcément à l'année ou au mois, mais est-ce que
26 vous vous souvenez d'un événement qui se serait produit après lequel vous seriez
27 retourné à Guiglo ?

28 R. [10:17:53] Oui.

1 Q. [10:17:54] Pouvez-vous nous en parler ?

2 R. [10:17:56] Bien. Lorsque je suis retourné à Guiglo en 2000, je suis allé voir ma
3 famille, et plus tard, on nous a dit qu'un général ivoirien avait été tué. Et j'ai donc
4 décidé de retourner à Abidjan.

5 Q. [10:18:28] Je suis en train de lire la transcription anglaise pour m'assurer que vos
6 propos ont été bien consignés.

7 Je reviens sur ce que vous avez dit : « le général ivoirien avait été tué », quel était son
8 nom, ce général ?

9 R. [10:18:49] Le...

10 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [10:18:50] L'interprète libérien demande au
11 témoin de parler clairement, d'articuler.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:18:57] Monsieur le
13 témoin, est-ce que vous pouvez vous rapprocher du microphone, on a l'impression
14 que vous allez vous endormir.

15 LE TÉMOIN (interprétation) : [10:19:05] Bien.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:19:07] Poursuivons.
17 Parlez dans le microphone et parlez clairement, s'il vous plaît, énoncez clairement.

18 LE TÉMOIN (interprétation) : [10:19:08] Bien.

19 M^{me} PACK (interprétation) : [10:19:09]

20 Q. [10:19:10] Je pense vous avoir entendu dire « Guéï », est-ce que c'est exact ?

21 R. [10:19:14] Oui, Guéï.

22 Q. [10:19:16] Donc, après que Guéï a été tué, vous êtes retourné à Guiglo.

23 R. [10:19:22] Oui, je suis retourné à Guiglo.

24 Q. [10:19:25] Pourquoi est-ce que vous y êtes retourné ?

25 R. [10:19:30] La situation n'était pas favorable, nous n'avions pas... notre situation
26 était très difficile. Je devais donc retourner pour voir ma famille, voir comment elle
27 se débrouillait.

28 Q. [10:19:50] Je veux juste être certaine d'avoir compris. La situation n'était pas

1 bonne, mais pour qui ? Pour vous, à Abidjan ?

2 R. [10:20:00] Oui. Non, la... la situation n'était pas bonne, parce que nous avons fui
3 notre pays, parce qu'il y avait la guerre et, en Côte d'Ivoire, alors que j'étais à
4 Abidjan, j'ai appris qu'un général avait été tué, donc je... la situation était difficile,
5 j'ai décidé de retourner.

6 Q. [10:20:25] Vous êtes retourné au camp... au camp où vous étiez, au camp des
7 Nations Unies ?

8 R. [10:20:30] Oui, j'y suis retourné.

9 Q. [10:20:32] Et lorsque vous étiez dans ce camp des Nations Unies, est-ce que vous
10 vous souvenez avoir rencontré des Libériens là-bas ?

11 R. [10:20:45] Vous voulez dire au camp lui-même ? Oui, oui, j'y ai vécu, donc je
12 connaissais beaucoup de gens là-bas.

13 Q. [10:20:55] Le nom Gbagbo vous évoque-t-il quelque chose ?

14 R. [10:21:01] « Gbagbo » ? Vous voulez dire « Gbagbo » ?

15 Q. [10:21:08] Oui. De qui s'agit-il ?

16 R. [10:21:12] Gbagbo était un politique en Côte d'Ivoire.

17 Q. [10:21:22] Et Kefali (*phon.*), est-ce que ça vous dit quelque chose ?

18 R. [10:21:30] Kefali (*phon.*), c'était plus tard. Pendant le régime ou durant les années
19 Gbagbo, je ne le connaissais pas.

20 Q. [10:21:45] Lorsque vous étiez dans le camp de réfugiés, est-ce que vous avez
21 rencontré des combattants libériens ?

22 R. [10:21:54] À l'époque, lorsque Guéi a été tué, il ne se passait rien, en fait. Personne
23 ne parlait de combattants libériens, il n'y avait rien de la sorte. C'était pendant et
24 après les élections de Gbagbo. Lorsque Gbagbo a remporté les élections, c'est à ce
25 moment-là qu'on a commencé à parler de combattants libériens. Voyez-vous, nous
26 n'y étions pas encore, là. Si vous me parlez de 2002, en 2002, il n'y avait pas de
27 combats. Lorsque la guerre est arrivée... Enfin, vous essayez de me faire parler de...
28 de notre point de départ, mais Gbagbo n'y était pas encore.

- 1 Q. [10:22:44] Non, non, je veux que nous parlions de cette période précise.
- 2 R. [10:22:48] Oui, oui.
- 3 Q. [10:22:50] Dans le Nord, à Bouaké, à cette époque-là...
- 4 R. [10:22:54] Oui.
- 5 Q. [10:22:55] Pensez à cette période-là ; vous... vous vous rappelez ?
- 6 R. [10:22:58] Oui.
- 7 Q. [10:23:00] À Guiglo, dans le camp de réfugiés, à l'époque, vous... cela vous situe ?
- 8 R. [10:23:06] Oui, oui, j'étais à Guiglo lorsque la guerre a éclaté, c'était avant la prise
- 9 de Bouaké.
- 10 Q. [10:23:13] Nous allons simplement parler de cette période-là, après la prise de
- 11 Bouaké, c'est la seule période qui m'intéresse pour le moment.
- 12 R. [10:23:23] Pas de problème.
- 13 Q. [10:23:24] À l'époque, est-ce que vous avez rencontré des combattants libériens ?
- 14 R. [10:23:31] Oui, après la prise de Bouaké, ce n'était pas un problème ivoirien, mais
- 15 à l'époque, Paul Richard et d'autres...
- 16 Q. [10:23:48] Vous vous êtes arrêté, très bien, je vous en remercie. Je vais épeler le
- 17 nom.
- 18 Très bien. Paul Richard... vous avez évoqué Paul Richard ?
- 19 R. [10:24:04] Oui.
- 20 Q. [10:24:05] Commençons par lui. Qui est Paul Richard ou qui était Paul Richard ?
- 21 R. [10:24:12] Très bien. C'était un homme, un membre de la communauté krahin à
- 22 l'époque où il y a eu la prise de Bouaké. Après cela, lorsque nous avons essayé d'y
- 23 retourner, Paul Richard y vivait.
- 24 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [10:24:41] L'interprète libérien demande au
- 25 témoin de répéter sa réponse, il n'a pas compris.
- 26 M^{me} PACK (interprétation) : [10:24:46]
- 27 Q. [10:24:46] L'interprète libérien souhaite... aimerait que vous répétiez. Vous êtes
- 28 allé où après... quel est l'endroit que vous avez évoqué ?

1 R. [10:24:55] 05, à Abidjan.

2 Q. [10:24:58] Est-ce que vous connaissez le quartier 05 ? De quel quartier s'agit-il ?

3 R. [10:25:05] Komassi 05... Koumassi 05.

4 M^{me} PACK (interprétation) : [10:25:13] Koumassi 05. « Koumassi 05 » :
5 K-O-U-M-A-S-S-I, 05.

6 Q. [10:25:23] Donc, Paul Richard... vous avez dit que vous êtes allé à
7 Koumassi 05 pour rencontrer Paul Richard ; c'est bien cela ?

8 R. [10:25:36] Non, lorsque je suis allé à 05, on m'a dit qu'il y avait eu une réunion...
9 qu'il y aurait une réunion de Libériens. À l'époque, je vivais déjà dans cette
10 région-là, je vivais à Marcory ; entre Marcory et Koumassi 05, c'était à... ce n'était pas
11 très loin, je pouvais m'y rendre à pied. Et donc, à ce moment-là, on nous a invités à
12 prendre part à une réunion, il y avait donc des... des notables de la communauté
13 krahn qui étaient là, et ils voulaient... et nous voulions savoir ce qu'ils avaient à
14 nous dire.

15 Q. [10:26:25] Donc vous êtes allés rencontrer les notables ou les aînés de la
16 communauté krahn. Qui étaient-ils ?

17 R. [10:26:31] Paul Richard était un des... des aînés, des notables de la communauté. Il
18 y avait d'autres personnes à Guiglo, lorsque j'entendais parler de ce Paul Richard —
19 ce Paul Richard. Donc, on nous a invités, ils nous ont dit qu'il voulait nous parler,
20 nous avons décidé d'y aller pour entendre ce qu'il avait à nous dire.

21 Q. [10:26:52] Un instant, je vous prie, patientez un instant.

22 R. [10:26:56] D'accord.

23 Q. [10:26:57] Qui vous a invité à y aller pour rencontrer Paul Richard ? Qui ? Est-ce
24 que vous avez des noms en tête ?

25 R. [10:27:05] Pour aller voir Paul Richard, ils nous ont dit qu'il avait convoqué une
26 réunion pour des Libériens, il y aurait une réunion à Koumassi, je devais m'y rendre
27 pour aller entendre ce qu'il avait à dire, parce que le pays était déjà en guerre contre
28 nous.

1 Q. [10:27:25] Qui... Avec qui étiez-vous... Avec qui y êtes-vous allé, à cette réunion
2 avec Paul Richard ?

3 R. [10:27:36] J'y suis allé avec un ami qui s'appelle Djimmy et je ne sais pas où il est
4 maintenant.

5 Q. [10:27:44] Qui était présent à cette réunion avec Paul Richard ?

6 R. [10:27:48] À l'époque, comme c'était ma première réunion, il y avait le colonel
7 Digbeson.

8 Q. [10:28:01] Vous avez dit le colonel Digbeson, je vais essayer d'épeler cela, Je vais
9 faire de mon mieux : D-A-G-B-E-S-E-N (*phon.*).

10 Je vais commencer par lui, le colonel Digbeson.

11 R. [10:28:23] Oui.

12 Q. [10:28:23] Il était libérien ?

13 R. [10:28:26] Oui, il était libérien, mais il était basé au Libéria, c'était un des
14 généraux.

15 Q. [10:28:33] Il était de quelle ethnie ?

16 R. [10:28:37] Il était krahn.

17 Q. [10:28:40] Vous avez dit qu'il était colonel ou général ?

18 R. [10:28:44] Colonel.

19 Q. [10:28:47] Dans l'armée libérienne ?

20 R. [10:28:50] Oui, oui. C'était à l'époque de Samuel Doe.

21 Q. [10:29:00] Vous avez dit Samuel Doe — Samuel D-O-E. Samuel Doe, il était
22 Président du Libéria à un moment donné, n'est-ce pas ?

23 R. [10:29:15] Oui. C'est lui qui a été renversé par Charles Taylor. Et ce colonel était
24 basé en Côte d'Ivoire, mais il était général dans l'armée de Doe.

25 Q. [10:29:32] Et Doe, il était de quelle ethnie ?

26 R. [10:29:36] Il était krahn.

27 Q. [10:29:40] Et Digbeson, que faisait-il en Côte d'Ivoire lorsque vous étiez à
28 Abidjan ? Qu'est-ce qu'il y faisait ?

1 R. [10:29:49] Lorsqu'il est venu, il a dit : « Nous avons un groupe de Krahn de par le
2 monde qui voudraient que nous revenions au Libéria pour nous débarrasser de
3 Taylor. »

4 Q. [10:30:10] Pour, donc, se débarrasser de... du Président Charles Taylor ?

5 R. [10:30:15] Oui.

6 Q. [10:30:18] Donc, il y a Digbeson qui est présent à cette réunion. Qui d'autre était
7 présent ? Qui y avez-vous rencontré cette fois-là à Abidjan ?

8 R. [10:30:33] C'est plus tard que j'apprendrai le nom des autres personnes, parce qu'à
9 l'époque, je ne connaissais que Richard et Digbeson. Et plus tard, j'ai appris à
10 connaître d'autres personnes.

11 Q. [10:30:48] Quand vous dites que cet homme que vous avez rencontré voulait
12 renverser Taylor, le Président Taylor, est-ce que vous savez comment il voulait
13 pénétrer au Libéria, à partir d'où ?

14 R. [10:31:17] Non, il ne nous a rien dit, parce que c'était un secret militaire. Il n'aurait
15 pas pu nous le dire.

16 Q. [10:31:25] Est-ce que vous savez de quel groupe il faisait partie ?

17 R. [10:31:31] Il faisait partie des premières forces de Samuel Doe, sous le régime Doe.
18 Après ça, il est allé en Amérique. Et puis, il est revenu pour faire rentrer les gens au
19 Libéria. Et quand il est rentré, j'ai eu l'occasion de le rencontrer.

20 Q. [10:31:56] Et il faisait partie d'un groupe, d'un autre groupe — pas l'armée
21 libérienne ? Est-ce qu'il faisait partie d'un autre groupe ?

22 R. [10:32:06] Vous voulez dire quand il est rentré en... en Côte d'Ivoire ? C'est à
23 l'époque... à cette époque-là qu'ils ont créé le groupe qui s'appelle MODEL. La
24 formation du... du groupe, c'était la réunion à laquelle ils nous ont invités. Et quand
25 on est allés à cette réunion, tout le monde a décidé que le groupe devait s'appeler
26 MODEL, et ce groupe-là devait rentrer au Libéria.

27 Q. [10:32:39] Alors, je vais vous interroger sur ce groupe.

28 R. [10:32:42] Oui.

1 Q. [10:32:44] M-O-D-E-L. Ce groupe-là était formé au cours de cette réunion à
2 laquelle vous avez participé à Koumassi 05 ?

3 R. [10:32:57] Oui, Paul Richard et le colonel Digbeson étaient là.

4 Q. [10:33:09] Qui d'autre y avait-il dans ce groupe, dans ce groupe MODEL dont
5 vous parlez ?

6 R. [10:33:14] Dans le MODEL, il y avait Djeon Yeme, Kai Farley. Il y avait d'autres
7 personnes, mais je ne me souviens pas de tous les noms.

8 Q. [10:33:29] On va prendre ces deux noms-là. Je vais les épeler, si j'y arrive. Je crois
9 que vous avez dit Djeon Yeme ?

10 R. [10:33:41] Oui.

11 Q. [10:33:45] D-J-E-O-M, W-I-O-M (*sic*). Kai Farley, K-A-I, et puis F-A-R-L-I ou
12 Y (*sic*).

13 Kai Farley, ce Kai Farley, il venait d'où ?

14 R. [10:34:12] C'était également un Krahn.

15 Q. [10:34:15] C'était un Libérien ?

16 R. [10:34:18] Oui.

17 Q. [10:34:19] Et Djeon Yeme, il venait d'où ?

18 R. [10:34:24] C'est également un Krahn du Libéria.

19 Q. [10:34:28] Le groupe MODEL, qui... qui est-ce que qui le chapeautait ?

20 R. [10:34:42] Le plus haut gradé, c'était le colonel Digbeson. C'est lui qui avait formé
21 le groupe et c'est lui contrôlait, qui commandait le groupe. Quand ils ont créé le
22 groupe, on avait des généraux, il y avait un général qui s'appelait Baygboe, et quand
23 ils ont formé le groupe, il faisait parler... partie aussi des Krahn.

24 Q. [10:35:07] Vous avez parlé du général Baygboe ?

25 R. [10:35:13] Oui, général Baygboe.

26 Q. [10:35:14] B-A-Y-G-B-O-E. Et vous dites que c'est un général. Général de l'armée
27 libérienne ?

28 R. [10:35:28] Non. Dans notre pays, quand on a des guerriers qui sont forts, ils

1 s'appellent eux-mêmes des généraux. Ça n'est pas un titre que leur confère le
2 gouvernement. Il s'agit d'un groupe de gens qui se battent pour nous, et ils
3 s'appellent eux-mêmes des généraux. Mais à l'époque, pour ce groupe-là, c'était le
4 général.

5 Q. [10:35:58] Donc, c'était un général du MODEL, mais pas un général de l'armée
6 libérienne.

7 R. [10:36:06] Non, pas du tout.

8 Q. [10:36:05] C'était un Libérien ?

9 R. [10:36:07] Oui.

10 Q. [10:36:11] C'était également un Krahn ?

11 R. [10:36:16] Oui, c'était un Krahn.

12 Q. [10:36:24] Est-ce qu'il avait une position particulière dans ce groupe ?

13 R. [10:36:28] Baygboe ? Oui. Je vous ai dit que c'était le général, c'était le
14 commandant.

15 Q. [10:36:38] Est-ce que le nom Tomo Yaya vous dit quelque chose ?

16 R. [10:36:44] Tomo... Tomo Yaya est arrivé à la fin. Il est arrivé plus tard. Les
17 combats avaient déjà commencé. Ils duraient depuis pas mal de temps. Il est arrivé
18 plus tard. Tomo Yaya, il n'a vu que la guerre au Libéria. Mais quand on est entrés
19 au... arrivés en Côte d'Ivoire, c'était le colonel Digbeson, c'était le général Baygboe,
20 et Tomo Yaya n'était pas là. C'est après la mort du commandant que Tomo Yaya a
21 été envoyé pour le remplacer.

22 Q. [10:37:36] Donc, Yaya, c'est : Y-A-Y-A.

23 Quand vous parlez d'un commandant qui est mort, de quel commandant
24 parlez-vous ?

25 R. [10:37:44] Je parle du colonel Digbeson.

26 Q. [10:37:50] Au cours de cette réunion, vous avez cité un certain nombre de noms de
27 participants. Est-ce que le mot... le nom Bob Marley vous dit quelque chose ?

28 R. [10:38:00] Oui, Bob Marley était là. Il est également mort lors de la guerre. Il y

1 avait également Uncolos (*phon.*), il y avait Kai Farley, il y avait Djimmy Dee (*phon.*).

2 Nous avions Joe Wollis (*phon.*).

3 Q. [10:38:23] Bob Marley, il venait de quel pays, de quel groupe ethnique ?

4 R. [10:38:29] Tous ceux avec lesquels nous avons combattu étaient libériens, ils
5 venaient du Libéria.

6 Q. [10:38:38] Et de quelle ethnie ?

7 R. [10:38:41] C'étaient des Khran.

8 Q. [10:38:44] Et en dehors de Bob Marley, vous avez dit *Uncle* ?

9 R. [10:38:55] *Uncle*, on l'appelait *Uncle* — Oncle. C'est le nom sous lequel je le
10 connaissais.

11 Q. [10:39:01] Il y avait un autre nom pour Bob Marley ?

12 R. [10:39:05] Non.

13 Q. [10:39:06] Et... et la... l'autre personne que vous avez citée, Djimmy Bi ?

14 R. [10:39:14] Non, j'ai dit Djimmy. J'ai dit que Djimmy était un ami avec lequel je suis
15 allé à la réunion.

16 Q. [10:39:25] Un Libérien ? Un Krahnn ?

17 R. [10:39:28] Oui.

18 Q. [10:39:31] Les gens dont vous avez parlé — Bob Marley, Kai Farley —, ils faisaient
19 partie du groupe MODEL ?

20 R. [10:39:46] Tous ces gens-là dont je parlais faisaient partie de... du groupe.

21 Q. [10:39:53] Ce groupe de Libériens, il y en a qui venaient d'Amérique, vous avez
22 dit.

23 R. [10:40:02] Oui.

24 Q. [10:40:03] Que faisaient-ils à rencontrer un Ivoirien, Paul Richard, à Abidjan ?
25 Pourquoi ?

26 R. [10:40:13] Eh bien, c'est ce que je vous ai dit : ils essayaient... ils prenaient des
27 dispositions pour rentrer au Libéria. Paul Richard, c'est un des Khran qui venait de
28 près d'une zone, près de la frontière libérienne. Alors, je vais essayer d'expliquer un

1 peu plus pour que vous compreniez mieux.

2 Q. [10:40:39] Oui, parlez-nous de Paul Richard, s'il vous plaît.

3 R. [10:40:45] Paul Richard vient de Toulépleu. Et si ceux qui venaient d'Amérique
4 voulaient faire quoi que ce soit, ils devaient avoir son autorisation. À chaque fois
5 qu'ils voulaient faire quelque chose, ils devaient prendre contact avec Paul Richard
6 parce que, lui, il était basé à Toulépleu. Donc, il fallait qu'il participe. Il fallait parler
7 avec lui pour pouvoir passer par là pour rentrer au Libéria. Et c'est comme ça que
8 Paul Richard est devenu très important dans cette zone-là. Et c'est comme ça que la
9 plupart des autorités ivoiriennes qui étaient à Toulépleu ont pris contact avec Paul
10 Richard.

11 Est-ce que vous comprenez ce que je vous dis ?

12 Q. [10:41:39] *I'm getting you.*

13 R. [10:41:41] Très bien.

14 Donc, il y avait Paul Richard. Nous, on était des... C'était un chef médiateur, le
15 médiateur en chef. C'était le médiateur entre nous et la population. C'était... On
16 faisait partie de la même famille. Il vivait plutôt près de la frontière libérienne, entre
17 le Libéria et la Côte d'Ivoire, donc on était proches de lui. Donc, si on avait l'intention
18 de faire quelque chose au Libéria, on avait besoin de lui, on avait besoin de parler
19 avec lui pour que, lui, il puisse s'adresser à la communauté.

20 Q. [10:42:24] Un nom : vous avez bien cité Toulépleu ? C'est bien de là qu'il vient ?

21 R. [10:42:29] Oui. C'est... c'est... c'est la zone dont il vient, Paul Richard.

22 Q. [10:42:42] T-O-U-L-E-P-L-E-U, pour la transcription.

23 Et vous aviez besoin de son aide pour avoir accès à partir de cette zone-là, passer la
24 frontière et entrer au Libéria ; c'est bien ça ?

25 R. [10:42:58] C'est exactement ce que j'ai dit.

26 Q. [10:43:01] Et Paul Richard, c'est un Ivoirien ?

27 R. [10:43:04] Oui, c'est un Ivoirien.

28 Q. [10:43:08] C'est un civil. Ça n'est pas un militaire ?

1 R. [10:43:19] C'est un civil.

2 Q. [10:43:23] Est-ce qu'il avait un poste quelconque en dehors de celui de
3 médiateur ?

4 R. [10:43:30] Non. À partir du moment où j'ai commencé à le rencontrer, je n'ai pas
5 eu connaissance d'un poste quelconque qu'il aurait occupé. Je savais simplement
6 qu'il était plus proche de nous, qu'il était plus proche de Digbeson et que, lui et
7 Digbeson, au moment où ils ont organisé la réunion... il était très proche de
8 Digbeson. Donc on était de la même tribu, donc on était plus proche de lui.

9 Q. [10:44:03] Et plus tard, il a eu un... une... un poste particulier ? À ce moment-là, il
10 n'en avait pas, mais plus tard, il en a eu un ?

11 R. [10:44:08] Avant qu'on commence... Quand Gbagbo a remporté les élections, les
12 Libériens étaient déjà prêts à rentrer au Libéria. Bon, je vais bien préciser pour que
13 vous compreniez.

14 Parce que vous m'avez posé la question et je voudrais bien que vous me donniez la
15 possibilité d'expliquer les choses pour que vous compreniez bien.

16 Q. [10:44:46] Je vous en prie, allez-y.

17 R. [10:44:51] Le côté libérien était déjà organisé, même avant l'époque de Gbagbo,
18 parce que les Krahn qui s'étaient rendus en Amérique étaient revenus en Côte
19 d'Ivoire, ils essayaient d'organiser les Krahn. Cette organisation-là, elle a commencé
20 avant Gbagbo, à l'époque de Bédié. Et quand il y a eu les élections, on nous a
21 rassemblés de nouveau et on a essayé de se réorganiser, et on a essayé de voir
22 comment le nouveau gouvernement allait nous traiter. Et quand Guéï est mort, tout
23 le monde s'est dispersé et on n'arrivait plus à se ressembler (*phon.*) à ce moment-là.
24 Quand Gbagbo a pris le pouvoir, Bouaké ont très vite pris... était très vite « pris »
25 par les rebelles. Et une fois que les rebelles avaient pris Bouaké, les choses allaient
26 mal pour nous. Donc, la réunion qui a évoqué le problème, c'est l'époque où la zone
27 par laquelle on aurait dû passer pour rentrer au Libéria avait déjà été prise.

28 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [10:46:26] L'interprète intervient pour dire

1 que le témoin parle trop vite et a cité des noms que l'interprète n'a pas pu saisir.

2 M^{me} PACK (interprétation) : [10:46:36] Ralentissez, je vous prie. Je vous pose des
3 questions, vous me répondez, faites en sorte que vos réponses soient assez brèves. Et
4 après cela, vous pouvez indiquer que vous voulez en dire plus, moi, je ne veux pas
5 vous empêcher de parler, mais il faut faire en sorte que les interprètes puissent bien
6 vous entendre, puissent interpréter, puissent prendre note. Et pour cela, il faut
7 procéder de façon plus lente et simplifiée.

8 R. [10:47:11] Pas de problème.

9 M^{me} PACK (interprétation) : [10:47:13] Pour que tout le monde comprenne.

10 R. [10:47:18] D'accord.

11 Q. [10:47:19] Je reviens à la réunion, avec le MODEL, avec le groupe du MODEL, des
12 membres libériens du groupe, il y a un nom que vous avez cité que je n'ai pas
13 compris : John Garan ; c'est ça ?

14 R. [10:47:38] Oui.

15 Q. [10:47:40] G-A-R-A-N, pour la transcription.

16 C'était également un Krahn du Libéria ?

17 R. [10:47:48] Oui.

18 Q. [10:47:50] Également avec le MODEL ?

19 R. [10:47:53] Oui.

20 Q. [10:47:55] J'en reviens à Paul Richard.

21 R. [10:48:00] D'accord.

22 Q. [10:48:03] Vous avez cité son nom, je voudrais que vous pensiez à lui. Est-ce qu'il
23 avait des parents que vous avez rencontrés, que vous... dont vous avez eu
24 connaissance ?

25 R. [10:48:19] En Côte d'Ivoire ?

26 Q. [10:48:22] Oui.

27 R. [10:48:24] Paul Richard, il a... il avait un frère, il avait également un cousin, enfin,
28 je ne suis pas sûr que c'était son cousin, mais je ne me souviens pas de son nom. On

1 l'appelait Bombet, c'était un général, le général Bombet ; c'était un général de l'armée
2 ivoirienne et c'était un des général d'une des casernes où on nous avait envoyés à
3 Guido (*phon.*).

4 Q. [10:48:52] Le général « Bombet » : B-O-M-B-E-T. Est-ce que vous connaissez son
5 origine ethnique ?

6 R. [10:49:04] C'était un Krahn.

7 Q. [10:49:08] Est-ce que le nom Oulaï Delafosse vous dit quelque chose ?

8 R. [10:49:14] Oui, c'était le général... le frère du général Bombet.

9 Q. [10:49:20] Quand vous dites « son frère », qu'entendez-vous par-là ? Ça veut dire
10 qu'ils avaient la même mère ou bien c'est un autre type de lien ?

11 R. [10:49:32] Ils avaient un parent en commun. En fait, ils avaient les mêmes parents.
12 Il parlait toujours de son oncle, il disait toujours qu'ils étaient de la même famille.
13 Alors, je ne peux pas lui demander s'ils avaient les mêmes parents, tout ce que je
14 savais, moi, à l'époque, et ce que je sais maintenant, c'est qu'ils faisaient partie de la
15 même famille...

16 Q. [10:49:58] Parlez-nous d'Oulaï Delafosse.

17 R. [10:50:04] Oulaï Delafosse, c'était un interprète qui, de temps en temps, rencontrait
18 le général, Paul Richard était là à l'époque, et à chaque fois qu'ils avaient une
19 conversation, une discussion, il accompagnait le général et il faisait en sorte que
20 nous puissions nous comprendre. On ne leur demandait pas ce qu'ils faisaient ou ce
21 qu'ils demandaient ; c'est... c'est lui qui faisait l'interprétation pour le général. Sur le
22 terrain, c'était Oulaï Delafosse qui assurait l'interprétation. Paul Richard n'était pas
23 militaire, c'était un civil, mais quand on avait des contacts avec eux ou... avec eux ou
24 avec eux et les généraux, c'était Delafosse qui était là pour assurer l'interprétation.
25 Delafosse, il travaillait également avec Baygboe. À l'époque, je crois, on ne savait pas
26 de quoi ils parlaient parce que nous étions vraiment de rang inférieur.

27 Q. [10:51:25] Donc, Delafosse, il travaillait avec Baygboe, c'est le général dont vous
28 parliez un peu plus tôt, le Libérien ?

- 1 R. [10:51:34] Oui, oui.
- 2 Q. [10:51:36] Alors, Delafosse, c'était un militaire ?
- 3 R. [10:51:38] Oui. C'était un... un militaire, en Côte d'Ivoire.
- 4 Q. [10:51:43] Vous connaissiez son grade ?
- 5 R. [10:51:46] C'était un sergent.
- 6 Q. [10:51:49] Il faisait partie des forces armées ?
- 7 R. [10:51:53] Oui.
- 8 Q. [10:51:54] Vous savez d'où il venait ?
- 9 R. [10:51:57] Oui, de Toulépleu.
- 10 Q. [10:52:05] Vous avez bien dit « Toulépleu » ?
- 11 R. [10:52:08] Oui.
- 12 Q. [10:52:10] Est-ce que, plus tard, il a fait partie d'un groupe dont vous vous
- 13 souviendriez ?
- 14 R. [10:52:17] Quoi ?
- 15 Q. [10:52:21] Est-ce qu'il faisait partie d'un groupe ? Vous avez parlé du MODEL
- 16 avec Delafosse, et Delafosse faisait partie d'un groupe ?
- 17 R. [10:52:32] Delafosse était membre du MODEL. Il en avait la possibilité, il a eu la
- 18 possibilité de s'adresser aux militaires en Côte d'Ivoire et a discuté avec lui de mettre
- 19 en place des modalités. C'étaient des... des plus hauts gradés. Donc ce dont ils
- 20 parlaient à ce haut niveau, nous, on n'était pas au courant, à moins qu'on ne vienne
- 21 nous l'expliquer.
- 22 Q. [10:52:59] Je vais essayer de scinder les choses. MODEL, c'était un membre du
- 23 MODEL ; est-ce qu'il y avait un autre nom pour MODEL ?
- 24 R. [10:53:11] Le nom MODEL... Bon, avant d'aller au Libéria, on parlait du MODEL,
- 25 c'est pour ça que je voulais vous donner une explication. C'est un peu compliqué
- 26 pour moi si vous ne me permettez pas d'expliquer la façon dont les événements se
- 27 sont déroulés. Je voudrais pouvoir vous donner des informations exactes et
- 28 complètes. Donc, je voudrais que vous me donniez la possibilité d'expliquer.

1 Q. [10:53:44] Vous allez expliquer, je voudrais simplement comprendre s'il y avait un
2 autre nom pour le MODEL. Vous pouvez expliquer, prenez votre temps.

3 R. [10:53:57] Oui, MODEL...

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:54:01] (*Intervention non*
5 *interprétée*).

6 M^e O'SHEA (interprétation) : [10:54:05] Il faudrait peut-être permis... permettre au
7 témoin d'expliquer, mais ça nous permet également, peut-être, d'essayer de rattraper
8 un peu les choses.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:54:15] Oui, c'est difficile.
10 Monsieur le témoin, vous pouvez dire ce que vous voulez, mais de temps à autre, il
11 faudrait quand même que vous ralentissiez ou que vous fassiez une pause.

12 R. [10:54:27] Pas de problème.

13 M^{me} PACK (interprétation) : [10:54:29]

14 Q. [10:54:30] Monsieur le témoin, je n'essaie pas de vous empêcher de parler lorsque
15 je fais ce geste de la main et que je vous demande de faire une pause, je ne vous
16 demande pas d'arrêter de parler, je veux simplement indiquer que vous devez
17 ralentir, que... pour que tout le monde ici puisse vous comprendre, et puis on
18 recommence.

19 R. [10:54:50] Oui.

20 Q. [10:54:52] On revient au MODEL.

21 Je vous ai demandé si le MODEL portait également un autre nom.

22 R. [10:55:04] Le MODEL a changé de nom. Après le conflit en Côte d'Ivoire, quand
23 Gbagbo a pris le pouvoir, quand les rebelles ont pris cette zone-là, Danané et
24 d'autres zones, il devenait difficile de passer par Toulépleu pour rentrer au Libéria.
25 Et plus tard, nous, les Libériens, on attendait de pouvoir rentrer au libéra. Et la zone
26 par laquelle il fallait passer pour rentrer au Libéra, c'était normalement la zone krahn
27 parce que nous sommes des Krahn, hein, mais c'était la zone de Grand Gedeh.

28 Q. [10:55:55] Vous avez parlé de Grand Gedeh.

1 R. [10:56:01] Oui, c'est ça, Grand Gedeh. Parce que, quand on quitte Toulépleu, on
2 doit parler (*phon.*) par Grand Gedeh.

3 Q. [10:56:12] Un instant, nous allons bientôt faire une pause, on va s'arrêter, puis on
4 reprendra.

5 Et vous avez dit que le MODEL avait changé de nom. Il a changé en quoi ?

6 R. [10:56:25] Il a changé...

7 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [10:56:32] Monsieur le Président,
8 l'interprète n'a pas compris.

9 R. [10:56:37] LIMA.

10 M^{me} PACK (interprétation) : [10:56:40]

11 Q. [10:56:41] « LIMA » : L-I-M-A.

12 R. [10:56:44] Oui.

13 Q. [10:56:45] Alors, je vais vous interroger sur LIMA.

14 R. [10:56:54] D'accord.

15 Q. [10:56:54] On reviendra plus tard sur la frontière et le point d'entrée au Libéria —
16 plus... un peu plus tard.

17 Qui était à la tête du LIMA ?

18 R. [10:57:05] À la tête du LIMA, avant qu'on ne parte... vous voyez, la façon dont je
19 voudrais qu'on fasse les choses, c'est que vous, vous me coupez à un moment donné.
20 Si on commence par le début, je pourrais alors, à ce moment-là, mieux vous
21 expliquer les choses.

22 Nous, on n'a jamais eu de LIMA. C'est quand Gbagbo a pris le pouvoir et c'est quand
23 les rebelles ont occupé la partie inférieure de la Côte d'Ivoire, le gouvernement ne
24 nous avait pas donné d'argent pour rentrer au Libéria. Et alors, nous, les Libériens,
25 on a décidé...

26 Q. [10:57:52] On va recommencer.

27 R. [10:57:56] Bon, nous, les Libériens, on avait... et on avait le groupe des Krahn et
28 des Gio. Il y avait un conflit tribal qui avait commencé au Libéria. Donc les... LIMA

1 et Krahn n'étaient pas ensemble. Quand on est revenus au... en Côte d'Ivoire à partir
2 du camp de réfugiés, du côté gio, les membres du parti de Gbagbo tuaient des
3 Ivoiriens Gio ou des Libérien Gio en Côte d'Ivoire. Donc, c'est pour ça qu'on a décidé
4 de revenir, pour chasser Gbagbo. Et les Gio, ce sont eux qui ont traversé à partir du
5 Libéria, et qui sont venus se battre contre les gens de Gbagbo.

6 Q. [10:58:46] Je voudrais essayer de préciser. Le moment est peut-être venu de faire
7 la pause, mais je voudrais quand même préciser quelque chose.

8 Vous avez dit que les Gio... Vous avez dit qu'il y avait des gens qui voulaient chasser
9 Gbagbo ? C'est ça que vous avez dit.

10 R. [10:59:04] Écoutez-moi, les Gio ont pensé que les gens de Gbagbo....

11 Q. [10:59:10] Donc les Gio voulaient chasser Gbagbo ?

12 R. [10:59:15] Oui, les Gio du Libéra, ils ont rejoint les Gio de Côte d'Ivoire, parce que
13 c'étaient des Gio, tous, et ils voulaient se venger au nom de Guéï. Donc...

14 Q. [10:59:35] Guéï, son... son origine ethnique ?

15 R. [10:59:41] C'est un Gio.

16 Q. [10:59:44] Avant la pause... Quand on va revenir, on parlera de LIMA.

17 Alors, je sais qu'entre tout cela, il manque des morceaux, mais on va parler de LIMA
18 et on va s'en tenir à ça.

19 R. [10:59:57] Pas de problème. Pas de problème. Merci.

20 M^{me} PACK (interprétation) : [11:00:00] Le moment est peut-être opportun.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:00:03] Je crois que vous
22 avez aussi besoin d'une pause.

23 Nous allons faire une pause d'une demi-heure et nous reprendrons à 11 h 30. Cette
24 réunion est suspendue... Cette audience est suspendue.

25 M^{me} L'HUISSIER : [11:00:21] Veuillez vous lever.

26 *(L'audience est suspendue à 11 h 00)*

27 *(L'audience est reprise en public à 11 h 40)*

28 M^{me} L'HUISSIER : [11:39:40] Veuillez vous lever.

1 Veuillez vous asseoir.

2 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:40:09]

4 *(Début de l'intervention non interprété)* Monsieur le témoin, est-ce que vous
5 m'entendez ? Bonjour à nouveau.

6 Je redonne la parole sans plus tarder à M^{me} le Procureur afin qu'elle poursuive son
7 contre-interrogatoire.

8 M^{me} PACK (interprétation) : [11:40:40] Merci, Madame, Messieurs les juges.

9 Q. [11:40:50] Bonjour à nouveau, M. Tarlue.

10 R. [11:40:50] Bonjour.

11 Q. [11:40:53] Donc, je vais maintenant vous expliquer ce que nous allons faire. On
12 m'a demandé d'abord de parler moins vite, car je parle aussi beaucoup trop vite.

13 R. [11:41:02] O.K.

14 Q. [11:41:05] Alors, faites la même chose, et comme ça, tout pourra être consigné
15 correctement, mais... parce que ce que vous dites est beaucoup plus important que...
16 je dis moi-même. Donc, parlez lentement. Je ne veux pas vous interrompre, mais
17 lorsque je lève la main, vous faites une pause le temps que l'on puisse consigner vos
18 propos, et ensuite, vous reprenez. Vous avez compris ?

19 R. [11:41:30] Oui.

20 Q. [11:41:30] Donc, tout d'abord, je souhaitais corriger une chose à la transcription. Je
21 pense que c'est une erreur de sténographie. La réponse à ma dernière question, avant
22 la pause... je vais donc la répéter parce qu'à la transcription, il est écrit et je cite...
23 Enfin, je ne cite pas, mais on n'a pas vraiment saisi votre réponse. On n'a pas compris
24 quelles étaient les... l'appartenance ethnique de Guéï. Vous pouvez répéter votre
25 réponse ?

26 R. [11:41:59] Il était gio.

27 Q. [11:42:05] Merci, « gio ».

28 M^e KNOOPS (interprétation) : [11:42:07] Non, avant la pause, le témoin a dit qu'il

1 aimerait faire des éclaircissements, il l'a dit à trois reprises. Alors, j'espère que
2 l'Accusation va lui permettre de faire ces... de faire éclaircissements. J'ai observé que
3 le témoin voulait vraiment nous donner des informations de contexte.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:42:24] Écoutez, il aura
5 amplement l'occasion de dire ce qu'il pense et de clarifier tous ses propos. Donc,
6 nous avons noté.

7 Allez-y, Madame Pack.

8 M^{me} PACK (interprétation) : [11:42:42] Merci.

9 Q. [11:42:44] Sachez, Monsieur le témoin, que si vous voulez vous expliquer, je vous
10 en donnerai la possibilité.

11 R. [11:42:51] D'accord.

12 Q. [11:42:53] Très bien.

13 Donc, LIMA, on voulait parler de LIMA, avant la pause. Alors, on va y revenir et
14 vous allez nous dire tout ce que vous savez sur LIMA.

15 Alors, juste pour qu'on se repère dans le temps, nous parlons de la guerre qui a
16 commencé à Bouaké, donc Guéï a été tué, et c'est cette période-là qui nous intéresse,
17 la période qui suit la mort de Guéï.

18 R. [11:43:18] Oui.

19 Q. [11:43:19] Nous avons LIMA. Alors, pouvez-vous nous dire qui a créé LIMA ?

20 R. [11:43:27] LIMA a été créé par le colonel Digbeson.

21 Non, non, je comprenais bien la personne qui m'interprétait, mais maintenant, je ne
22 comprends plus rien.

23 M^{me} PACK (interprétation) : [11:44:01] Oui, peut-être que c'est un problème de
24 canaux. Vous n'êtes pas sur le bon canal, je pense. Vous devriez être sur le canal 3.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:44:12] Non, il doit être
26 sur le canal 1.

27 M^{me} PACK (interprétation) : [11:44:16] Non, le témoin doit être sur le canal 3.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:44:20] Oui, canal 3.

1 M^{me} PACK (interprétation) : [11:44:23] Je vais demander à M^{me} l'huissier d'aider le
2 témoin.

3 (*L'huissier d'audience s'exécute*)

4 M^{me} PACK (interprétation) : [11:44:35] Très bien.

5 Q. [11:44:36] Tout va bien ?

6 Donc, je vous ai beaucoup parlé, Monsieur Tarlue, mais vous avez sans doute pas
7 tout compris. Est-ce que vous m'avez comprise ? Parce que je parlais lentement,
8 quand même.

9 R. [11:44:51] Non, non, j'ai compris la question, j'ai compris la question. Et en plus, je
10 vais parler lentement.

11 Q. [11:44:59] Eh bien, merci beaucoup.

12 Donc, revenons à LIMA. Pourriez-vous nous dire qui était le chef du LIMA ?

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:45:21] Lentement.
14 Ménagez une pause, c'est épouvantable. Je sais que c'est très difficile pour tout le
15 monde, mais il faut vraiment que vous essayiez de ménager cette pause.

16 R. [11:45:34] Oui, O.K.

17 Donc, LIMA est un groupe qui a été créé à Guiglo. Alors, comment il s'appelait, cet
18 homme ? Maho Glofiéhi... Maho Glofiéhi.

19 M^{me} PACK (interprétation) : [11:46:08]

20 Q. [11:46:09] Je vais vous l'épeler. « Maho » M-A-H-O. Plus loin « Glofiéhi » :
21 G-L-O-F-I-É-H-I.

22 Alors, quelle était la relation entre LIMA et MODEL ?

23 R. [11:46:31] MODEL, c'est un groupe qui avait été créé par les Libériens eux-mêmes,
24 et c'était le premier groupe qui avait été créé pour chasser Taylor.

25 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [11:46:53] L'interprète de la cabine
26 libérienne : « Monsieur le Président, le témoin parle beaucoup trop vite ».

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:47:01] Mais qu'est-ce
28 qu'on peut faire ? Que faire ? Pensez-y, Monsieur le témoin.

1 R. [11:47:08] O.K. O.K.

2 Mais j'avais un problème. Pendant la guerre, j'ai eu un problème auditif à cause des...
3 des bruits de mortiers et d'armes lourdes. Moi aussi, j'ai du mal à entendre. Alors,
4 vous aussi, vous devez ralentir. Enfin, c'est... c'est ça que je voulais expliquer.

5 Donc, dans la partie sud de... du Libéria, c'est... c'est la même chose que la partie sud
6 « du » Côte d'Ivoire. Donc, les Gio... les Gio, en Côte d'Ivoire, ont dit que c'était
7 Gbagbo qui avait joué des jeux avec les Gio de l'autre côté de la Côte d'Ivoire, et c'est
8 eux qui ont dit aux Gio de... du Libéria qu'ils pouvaient le chasser. Et les gens, à
9 Toulépleu et à Zéaglo, alors que la guerre approchait de Zéaglo ont dit que c'étaient
10 les Libériens qui amenaient la guerre en Côte d'Ivoire, donc ceux qui ont forcé les
11 Libériens qui venaient de Danané. Mais nous, on est krahn, on ne peut pas attaquer
12 d'autres Krahn.

13 Et les gens qui vivaient du côté... de l'autre côté du Libéria, donc, pour aller à
14 Danané, ils ont dit aux Gio de venir les aider pour chasser Gbagbo. Alors, un peu
15 plus tard...

16 M^{me} PACK (interprétation) : [11:49:00]

17 Q. [11:49:00] J'ai besoin d'avoir l'orthographe correcte de noms.

18 R. [11:49:08] Oui.

19 Q. [11:49:08] Donc, on parle de Krahn à Zwedru, c'est ça ?

20 R. [11:49:14] Non, non. Les Krahn de Zwedru, ils sont... ils sont liés aux Krahn de
21 Toulépleu et même chose pour les... ceux qui venaient de Libéria... du Libéria. Donc,
22 ils ont utilisé des Libériens pour qu'ils rejoignent les rangs des Krahn pour qu'ils
23 chassent Gbagbo, parce qu'ils pensaient que c'étaient les gens de Gbagbo qui
24 attaquaient les Gio en Côte d'Ivoire. Donc, les Gio du Libéria voulaient les rejoindre,
25 rejoindre les autres Gio.

26 Q. [11:49:54] Alors, les Nimbanian (*phon.*) ce sont les gens qui sont... qui viennent du
27 Libéria, c'est ça ?

28 R. [11:49:59] Oui, oui, ils sont allés à Danané pendant l'époque de Charles Taylor.

1 Q. [11:50:06] Mais les Nimba... les Gio sont de Nimba, c'est... si j'ai bien compris ?

2 R. [11:50:16] Oui, les Gio, ils viennent de Nimba.

3 Q. [11:50:20] Bien. Je crois qu'on comprend la situation avec deux groupes ethniques.

4 Vous nous avez décrit, donc, qu'il y avait deux groupes ethniques.

5 Alors, maintenant, parlons du LIMA et ne parlons que du LIMA pour savoir

6 comment le LIMA fonctionnait. Alors, d'où venaient les membres du LIMA ?

7 R. [11:50:41] Bah ! Vous savez, j'ai pas été à l'école, hein, je vous... j'utilise mon bon

8 sens et rien d'autre. Je sais que vous voulez savoir comment le contact s'est établi et,

9 moi, j'essaie de vous le faire comprendre. Il faut qu'on parle des Gio et des LIMA... et

10 de la LIMA pour qu'on puisse... pour que je vous explique la LIMA. Mais si, vous,

11 vous me parlez d'abord des Gio et ensuite de la LIMA, c'est difficile pour moi.

12 J'aimerais expliquer les choses de ma façon pour que vous compreniez la relation

13 entre les deux.

14 M^e O'SHEA (interprétation) : [11:51:32] Une minute, une minute. Pour nous aider, je

15 tiens à dire qu'à la page 52, ligne 24, dans... le nom qui est mentionné (*inaudible*)

16 devrait être Sam Bockrie, je trouve que cela devrait être corrigé ; et à la ligne 25, il

17 manque en anglais le mot « Taylor ».

18 M^{me} PACK (interprétation) : [11:52:10] Oui, donc, « Bockrie », c'est : B-O-C-K-R-I-E.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:52:24] Et « Taylor »

20 devra aussi être rajouté à la transcription en anglais.

21 R. [11:52:28] Sam Bockrie, on l'appelait le général Mosquito. Mais, en français, on

22 l'appelait « Sam Bockarie » et, en anglais, on l'appelait le « général Mosquito ». Et il

23 est venu avec les combattants qui sont venus aider les gens qui étaient de l'autre côté

24 de la Côte d'Ivoire, de l'autre côté de la frontière.

25 M^{me} PACK (interprétation) : [11:52:51]

26 Q. [11:52:51] Donc, c'est « Mosquito » : M-O-S-Q-U-I-T-O.

27 Maintenant, je voudrais que vous continuiez votre histoire pour nous expliquer la

28 relation entre ce que vous disiez et la LIMA.

1 R. [11:53:15] Oui. Alors, voilà ce que je disais : lorsque les Libériens sont arrivés, ils
2 sont arrivés du Libéria sur Danané et ils sont arrivés parce qu'on disait que les gens
3 de Gbagbo tuaient les Gio. Donc, ils sont venus de Nimba au Libéria pour aller en
4 Côte d'Ivoire. Nous, on avait fermé le MODEL, mais on n'a rien pu faire, on était à
5 Guiglo. On était déjà à Guiglo pendant que les gens ont pris Toulépleu et Bloléquin.
6 Eh bien, c'est à ce moment-là que les Libériens sont venus... les Libériens sont venus
7 pour attaquer le gouvernement de Côte d'Ivoire. Alors, nous, les Libériens, on sait
8 que quand un ami part, on ne le voit pas. Alors, ils vérifient. Les gens, ils leur
9 disaient : « Nous, on est des Libériens », parce qu'on revenait de guerre, quand
10 même. Mais on peut pas... on pouvait pas ne rien faire, on savait ce qui se passait,
11 donc les Gio sont venus du Libéria et ils se... ils ont rejoint les autres Gio en Côte
12 d'Ivoire, parce qu'on disait qu'on tuait les Gio. Mais les gens de Gbagbo ne disaient
13 pas qu'ils tuaient des Krahn ou qu'ils tuaient des Gio, ils disaient « Libériens ».
14 Donc, tout les... Libérien vu en train de faire quelque chose de bizarre doit être... ou
15 de louche doit être contrôlé.

16 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [11:54:50] L'interprète de la cabine
17 libérienne demande à nouveau à ce que l'on fasse ralentir le témoin.

18 R. [11:55:02] Donc, nous sommes allés voir Maho Glofiéhi. On a dit que... (*inaudible*)
19 harcelait nos gens et qu'on n'avait pas le droit de bouger. On a dit : « On est des
20 Libériens, on est des Krahn, donc il vaut mieux qu'on s'occupe de notre propre
21 côté. »

22 Personne nous avait donné d'argent, personne nous a donné d'argent pour
23 combattre Gbagbo. Nous, on avait nos propres idées. Nous, ce qu'on voulait, c'était
24 la paix pour nos... notre peuple. Donc, on voulait, en fait, résoudre ce problème
25 nous-même.

26 (*Correction de l'interprète*) On... Personne ne nous a donné d'argent et personne nous
27 a dit de venir se battre pour Gbagbo. Donc, on lui a dit qu'on savait ce qui se passait,
28 de toute façon, qu'il y avait des Libériens qui se battaient en Côte d'Ivoire. Mais il y

1 avait du tribalisme, puisque ça venait du Libéria.

2 Alors, on a dit, pour les Libériens qui étaient du côté de Nimba, lorsqu'ils sont
3 arrivés en Côte d'Ivoire, ils n'étaient pas entièrement des Libériens, mais ceux qui
4 étaient libériens sont quand même venus à notre rescousse, parce qu'on pouvait pas
5 rester comme ça à ne rien faire pendant que notre peuple était en train de mourir.

6 On a aussi essayé de demander au gouvernement de nous aider pour qu'on puisse
7 permettre à ces gens de trouver un refuge. Mais, en fait, ils étaient en train de dire :
8 « Ah, ben, non, vous, les Libériens, vous êtes en train, sans arrêt, de créer des
9 problèmes en Côte d'Ivoire. »

10 Donc, on est allés voir Maho Glofiéhi en lui disant : « Va voir le gouvernement. Va à
11 Abidjan pour voir comment arranger les choses. » Alors, il est allé à Abidjan. Et
12 quand il est revenu, il a dit : « Tout va bien. » Il a dit : « Je vais vous emmener à la
13 caserne, je vais... vous demandez au capitaine de brigade de vous voir et de vous
14 prendre. » Et c'est ce qui s'est passé. Donc, ce capitaine Digbeson.

15 M^{me} PACK (interprétation) :

16 Q. [11:57:31] Je vais vérifier l'orthographe d'un nom d'abord et, ensuite, je vérifierai
17 vos propos.

18 Alors, le premier nom, le capitaine de la caserne, pourriez-vous répéter son nom, s'il
19 vous plaît ?

20 R. [11:57:49] Capitaine Doumbia. C'est un capitaine qui était commandant en chef de
21 la caserne à Guiglo.

22 Q. [11:58:06] D-O-U-M-B-I-A.

23 M^e ZOKOU : [11:58:17] Excusez-moi.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:58:15] *Yes, please.*

25 M^e ZOKOU : [11:58:16] Ah oui, excusez-moi, c'était parce que dans le *transcript*, ils
26 mettent chaque fois « Degbeson », alors qu'il donne un autre nom. Et donc, c'est
27 pour faire la rectification. Il s'agit pas du capitaine « Degbeson ». Et je vois cela
28 dans...

1 M^{me} PACK (interprétation) : [11:58:45] Je ne sais pas très bien ce qu'il en est. Enfin, on
2 va revenir à ce nom, de toute façon, et on essaiera de l'obtenir phonétiquement.

3 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [11:58:53] (*Correction de l'interprète*) C'est
4 l'interprète de la cabine française qui s'est trompée et qui a entendu... entendu
5 « Dagesen » alors qu'il s'agissait de Doumbia.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:59:05] Alors, où est-ce
7 que nous en... où est-ce que nous en sommes ?

8 M^{me} PACK (interprétation) : [11:59:11]

9 Q. [11:59:09] Il y avait un autre nom dont vous parlez.

10 R. [11:59:18] J'aimerais qu'on me comprenne. J'aimerais qu'on me comprenne, parce
11 que Digbeson n'était pas libérien. Je sais pas d'où vient ce nom, parce que c'était
12 Doumbia — Doumbia — qui était le chef de la caserne à Guiglo. Tout passait par lui.
13 Donc, tout passait par cette personne, Mayo... Maho et le capitaine Doumbia. Y avait
14 qu'eux qui avaient accès au gouvernement. C'étaient eux qui pouvaient aller à
15 Abidjan pour rencontrer les chefs, les grands chefs. Donc, c'est lui qui allait
16 rencontrer les grands chefs et pour expliquer ce qui s'était passé. Il y est allé et il
17 nous a dit d'aller jusqu'à la caserne à pied, travailler...

18 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [12:00:09] Le... La cabine libérienne :
19 ralentisse (*phon.*)... Monsieur le Président, faites ralentir le témoin.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:00:16] Ralentissez.

21 LE TÉMOIN (interprétation) : [12:00:17] Très bien.

22 M^{me} PACK (interprétation) : [12:00:19] J'ai compris « Doumbia ». Nous avons
23 compris cela.

24 Monsieur le Président, avec votre autorisation, je reviendrai à un autre nom. C'est
25 pour lever la... la confusion.

26 M^e O'SHEA (interprétation) : [12:00:41] Non, non, je vais vous aider. C'est
27 « Dagbesan » (*phon.*), c'est ainsi que ça a été prononcé par le témoin. Nous avons
28 « Doumbia » et « Dagbesan » (*phon.*), le colonel Dagbesan (*phon.*) et le capitaine

1 Doumbia.

2 M^{me} PACK (interprétation) : [12:00:46] Non, je ne pense pas que « Dagbesan » ait été
3 évoqué la dernière fois.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:00:52] Ne parlez pas
5 tous en même temps. Lorsque vous parlez tous en même temps, c'est le chaos total.
6 Et je vous invite tous instamment à respecter la pause — je ne parle pas uniquement
7 au témoin. Faites attention. Gardez à l'esprit les difficultés qu'éprouvent les uns, les
8 autres.

9 R. [12:01:02] C'est de là la différence. C'était pour les Libériens. Ils savaient ce qui se
10 passait. La guerre est venue du Libéria en Côte d'Ivoire par les Krahn. Nous qui
11 étions Krahn, nous avons fui la guerre au Libéria. Donc, nous avons voulu que
12 l'armée ramène ces gens au Libéria.

13 M^{me} PACK (interprétation) : [12:01:29]

14 Q. [12:01:29] Oui, bien, nous avons compris cela.

15 Permettez-moi simplement d'obtenir un éclaircissement maintenant par rapport à ce
16 que vous avez dit précédemment. Je vous ai posé des questions. Je vais vous poser
17 des questions. Aidez-nous, éclairez-nous, s'il vous plaît.

18 R. [12:01:44] Très bien.

19 Q. [12:01:48] Donc, vous êtes en train de dire que « nous du MODEL étions déjà là
20 dans cette zone, à l'Ouest » ?

21 R. [12:01:53] Oui.

22 Q. [12:01:55] Bloléquin, Toulépleu ont été pris tous les deux.

23 R. [12:02:01] Et Zéaglo.

24 Q. [12:02:14] Zéaglo ?

25 R. [12:02:16] Oui, Zéaglo.

26 Q. [12:02:22] Z-I... Z-E-A-G-L-O, Zéaglo.

27 R. [12:02:23] Oui.

28 Q. [12:02:26] Donc, vous avez dit « nous du MODEL ». Donc, vous, vous-même,

1 étiez-vous membre de ce groupe ?

2 R. [12:02:31] Du MODEL ? Le nom « MODEL » a commencé depuis le début, lorsque
3 le groupe a été formé, parce qu'à ce moment-là il n'y avait pas d'activité.

4 Mais après cela, après que ces gens-là étaient attaqués (*phon.*) le Libéria et qu'ils aient
5 pris la partie ouest de la Côte d'Ivoire, les troupes ont pris Zéaglo. Et ce sont les gens
6 qui étaient dans cette zone-là qui ont décidé de se mobiliser. Plus tard, ils nous
7 diront : enfin, nous n'avions pas d'argent mais nous devons aider les gens pour les
8 repousser, parce que ceux qui venaient se battre au Libéria n'étaient pas de la même
9 tribu que nous. Mais le gouvernement ivoirien a estimé qu'il s'agissait de Libériens,
10 qu'ils étaient tous Libériens qui étaient venus créer des problèmes en Côte d'Ivoire.

11 Q. [12:03:31] Je comprends ce que vous êtes en train de dire. Vous vouliez aider vos
12 frères krahin ?

13 R. [12:03:40] Oui.

14 Q. [12:03:41] Ma question est la suivante : est-ce que, vous-même, vous étiez membre
15 de ce groupe, le MODEL ?

16 R. [12:03:54] Oui, j'étais membre du groupe.

17 Q. [12:03:58] Vous avez décrit une période où tous ces lieux avaient été pris par
18 l'autre camp.

19 R. [12:04:09] Oui.

20 Q. [12:04:11] Ensuite, vous avez dit que vous vouliez... que vous avez... que vous
21 vous étiez rangé du côté du gouvernement, que vous êtes allé à Doumbia ?

22 R. [12:04:35] Oui.

23 Q. [12:04:36] Ensuite, vous êtes allé rejoindre le gouvernement avec lui ; c'est ce que
24 vous avez dit ?

25 R. [12:04:43] Oui. Mais permettez-moi de préciser ma réponse.

26 Je veux préciser quelque chose : je ne suis pas allé à Doumbia moi-même. C'est le
27 colonel Maho Glofiéhi qui est allé à Doumbia. Et Doumbia est revenu nous voir et il
28 nous a dit : « Glofiéhi devrait aller à Abidjan et demander aux chefs, là-bas. »

1 Q. [12:05:18] Juste pour que les choses soient bien claires : Doumbia était
2 commandant de la caserne ?

3 R. [12:05:25] Oui, oui, oui.

4 Q. [12:05:27] À Guiglo ?

5 R. [12:05:30] Oui, oui, oui, les... la caserne la plus importante de la zone. Il contrôlait
6 toute l'armée à Guiglo. Il était le grand chef de la région de la caserne qui se trouvait
7 dans cette zone-là.

8 Q. [12:05:42] Et c'était à l'époque où vous étiez avec le Modem... MODEL ?

9 R. [12:05:52] À l'époque, nous nous étions dispersés. C'est lorsqu'ils ont pris Danané,
10 comme je vous l'ai indiqué, nous avons déjà commencé. Et ceux d'entre nous qui
11 faisaient partie du groupe qui était à Guiglo... à l'époque où nous étions à Guiglo,
12 Maho Glofiéhi est arrivé, il a dit : « Puisque vous êtes venus me voir, je vous
13 demande d'aller aider les autres. Je vais leur demander... leur dire que vous allez les
14 aider. »

15 Et lorsqu'il a été envoyé à Abidjan pour parler au gouvernement, il est revenu.
16 Ensuite, il s'est entretenu avec le capitaine et il a dit : « Je vais les aider. » Mais je lui
17 ai dit... Maho Glofiéhi n'était pas libérien, il était ivoirien.

18 Et à l'époque, la lettre est arrivée à Doumbia. Il a été invité à la caserne. Et à ce
19 moment-là, on lui a demandé où étaient les rebelles qui étaient venus prendre le
20 pouvoir des mains du Président.

21 À l'époque, nous faisions partie d'un groupe qui se trouvait au Libéria. Et le même
22 groupe qui se trouvait au Libéria est allé à Danané pour disperser... pour ramener
23 les... les Krahn.

24 Ensuite, le gouvernement ivoirien a mal compris la situation. Il a pensé que tous les
25 Libériens, toute la population, la communauté libérienne qui se trouvait à Danané...
26 qui était en guerre contre les Ivoiriens.

27 Q. [12:07:19] Bien. Fort bien. Je comprends ce que vous me dites. Je vais vous poser
28 d'autres questions à ce sujet-là. Et je voudrais vous poser la question suivante : vous

1 avez dit que vous aviez été invité à la caserne.

2 R. [12:07:33] Oui.

3 Q. [12:07:35] C'était votre groupe, n'est-ce pas ?

4 R. [12:07:37] Je n'étais pas le chef de ce groupe. C'est Maho Glofiéhi qui était à la tête
5 du groupe krahm à Guiglo. Nous ne pouvions rien faire sans lui.

6 C'est lorsqu'il est revenu d'Abidjan avec Baygboe et tous les autres... c'est qu'à ce
7 moment-là que nous tous sommes allés ensemble vers la caserne pour rencontrer le
8 capitaine.

9 Et l'armée nous a demandé... enfin, nous a demandé comment il se faisait que nous
10 étions arrivés tous en groupe à la caserne. C'est après trois ou quatre jours qu'ils ont
11 envoyé un message qui nous était adressé pour nous demander de leur aider... de
12 les aider.

13 Q. [12:08:29] Précédemment, vous avez évoqué Delafosse, Oulaï Delafosse.

14 R. [12:08:37] Oui.

15 Q. [12:08:38] Vous nous avez dit qu'il avait l'occasion... la possibilité de rejoindre les
16 militaires en Côte d'Ivoire...

17 R. [12:08:52] Oui, oui.

18 Q. [12:08:55] ... et mettre en place des modalités. Je pense que c'est ce que vous avez
19 dit, je reprends vos propos.

20 Veuillez nous expliquer, maintenant : quel était son rôle, Oulaï Delafosse ? Quel était
21 son rôle ?

22 R. [12:09:12] Oulaï Delafosse était en quelque sorte un médiateur. Voyez-vous, à
23 l'époque de... du régime de Samuel Doe, c'était lui qui avait permis à Charles Taylor
24 de s'en prendre au gouvernement. Donc, à l'époque, nous avons essayé de l'utiliser
25 comme médiateur, et c'est lui qui comprenait mieux les choses, c'est lui qui a servi
26 de médiateur. C'est ce que je sais à son propos.

27 Lorsque tout a commencé, c'est lui qui était la personne sur laquelle on pouvait
28 compter pour nous aider. Et Paul Richard n'était pas toujours utile. Ce n'était pas un

1 militaire. Nous aurions pu nous servir de lui, mais il n'était pas militaire. Donc, la
2 seule personne qui était utile, c'était Delafosse.

3 Q. [12:10:23] Bien. Je pense qu'il y a un nom qui a été évoqué. Je pense que c'était
4 Samuel Doe, il n'est pas apparu comme tel dans la transcription. Je crois que c'est
5 Kayen Doe — D-O-E —, c'est bien cela ? Samuel Kayen Doe ?

6 R. [12:10:47] Oui, c'était son nom traditionnel, c'était un membre de la communauté
7 krahn, il était Président du Libéria. C'est lui qui a été renversé par Charles Taylor.
8 Delafosse est resté au Libéria pendant quelque temps, donc il connaît les choses
9 mieux que Paul Richard. C'est lui qui a servi de médiateur effectif entre nous et le
10 gouvernement de la Côte d'Ivoire.

11 Q. [12:11:15] Je souhaite vous poser quelques questions qui vous concernent, qui
12 concernent aussi votre rôle.

13 Comment se fait-il que vous sachiez personnellement que Delafosse était un
14 médiateur auprès du gouvernement de la Côte d'Ivoire ? Comment est-ce que vous
15 avez appris cela ?

16 R. [12:11:43] Eh bien, j'ai été informé lors des réunions, pour l'essentiel. J'ai appris
17 que Delafosse était la personne qui servait de médiateur effectif entre nous et les
18 forces gouvernementales. Avant cela, c'était Digbeson, mais après cela, lorsque le
19 colonel a été tué, nous n'avons pas utilisé Delafosse immédiatement. C'est plus tard
20 qu'il a pris le rôle ou commencé à occuper le rôle de médiateur, après le... la mort de
21 Digbeson.

22 M^e KNOOPS (interprétation) : [12:12:33] Monsieur le Président, est-ce que
23 l'Accusation pourrait demander au témoin de nous préciser la période, le cadre de
24 référence temporel ? Cela serait très utile au moment de... du contre-interrogatoire.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:12:45] Oui, s'il vous
26 plaît.

27 M^{me} PACK (interprétation) : [12:12:46] Oui, j'allais justement demander un
28 éclaircissement.

1 Q. [12:12:50] Vous avez parlé de Delafosse qui avait pris le relais... qui a commencé à
2 occuper les fonctions de Digbeson.

3 R. [12:13:01] Oui. Permettez-moi de préciser ma... ma pensée. Je vous ai dit que
4 lorsque Maho et Baygboe et d'autres sont arrivés, nous avons formé un groupe. Ils
5 ont formé ce groupe qui était censé aider le pays où nous résidions en tant que
6 Libériens. Donc, avec nous, avec... nous du côté du gouvernement, nous étions
7 censés aider le gouvernement, parce que nous étions libres de nos mouvements.

8 Parce que dans les pays francophones... lorsque vous vous retrouvez dans un pays
9 francophone et que vous ne parlez pas français, on vous associe forcément à votre
10 pays d'origine. Mais ils aimeraient savoir si vous venez d'une tribu en particulier ou
11 pas. Donc... mais dans l'essentiel... pour l'essentiel, ils considéraient que nous étions
12 des Libériens. Lorsqu'une autre tribu est arrivée et qu'elle a commencé à poser des
13 problèmes dans le pays, ils ont supposé que c'étaient des Libériens, et donc tout le
14 monde était mis en cause. Et donc, même lorsque nous avons été présentés en bonne
15 et due forme à Maho, il n'était pas tout à fait convaincu.

16 Il y a un autre commandant qui est resté à la caserne, le commandant Isaac, lorsque
17 nous (*inaudible*) pris Zéaglo, Bouaké, et lorsque nous... enfin, c'est comme ça que
18 Doumbia est arrivé à la caserne, et il a dit : « Avant cela, je n'étais pas convaincu de
19 votre bonne foi. Là, maintenant que vous travaillez avec nous, je suis tout à fait
20 satisfait de votre collaboration. » Et c'est comme ça que nos liens se sont tissés avec
21 lui.

22 Q. [12:14:58] Très bien.

23 R. [12:14:59] Donc, lorsqu'il est reparti avec le capitaine Isaac, nous étions avec le
24 capitaine Isaac. Mais lorsque nous avons pris Zéaglo et Bouaké, le capitaine Isaac est
25 venu avec nous. Parce que, au début, il n'était pas convaincu que nous étions du bon
26 côté. Et lorsqu'il est revenu, il a compris que nous avions pris certaines zones, il était
27 satisfait de notre travail, il nous a dit que nous devions tous aller ensemble prendre
28 Toulépleu qui était une ville importante dans cette région-là.

1 Après cela, lorsqu'il est arrivé, nous sommes tous allés ensemble à Bloléquin, et
2 lorsque nous étions à Bloléquin, nous avons été attaqués. Et lorsque le commandant
3 est mort, Delafosse est arrivé avec un colonel, Yedess, et lorsqu'il est venu, il
4 connaissait la région mieux que quiconque.

5 Q. [12:16:01] Très bien.

6 Je pense que nous allons devoir décortiquer tout cela et lentement.

7 R. [12:16:07] Pas de souci. Pas de problème.

8 Q. [12:16:08] Je vais vous poser une question, prenez quelques instants pour y
9 réfléchir et tenter d'y répondre. Et si vous devez en dire davantage, vous aurez
10 l'occasion de le faire. Je veux juste être certaine que, à chaque question, il y aura une
11 réponse.

12 R. [12:16:26] Pas de problème.

13 Q. [12:16:29] Merci beaucoup.

14 R. [12:16:30] Pas de problème.

15 Q. [12:16:32] Vous avez évoqué un certain nombre de noms, nous voulons être
16 certains qu'ils sont bien consignés au procès-verbal.

17 Le dernier nom que j'ai vu ou que je vois ici, c'est celui du colonel Yedess. Parlons de
18 ce colonel pendant quelques instants. Le colonel Yedess — Y-E-D-E-S-S —, qui
19 est-il ?

20 R. [12:16:54] Le colonel Yedess était un militaire qui avait été envoyé d'Abidjan
21 lorsque nous avions pris le contrôle de certaines zones. Il était venu pour remplacer
22 Doumbia. Doumbia était censé retourner. Doumbia était resté avec nous pendant
23 quelque temps. Et lorsque Yedess est arrivé, Doumbia a été invité à retourner à
24 Abidjan.

25 Q. [12:17:18] Donc, Yedess a pris le relais de Doumbia ?

26 R. [12:17:22] Oui, oui, c'est cela, il l'a remplacé, il est venu remplacer Doumbia.

27 Q. [12:17:27] Et vous avez dit qu'il était colonel. Il était colonel dans l'armée
28 ivoirienne ?

1 R. [12:17:32] Oui, oui, c'est cela. Le colonel Yedess.

2 Q. [12:17:40] Il y a quelques instants, je vous ai demandé... enfin, je vous avais posé
3 une question concernant Ouladéi (*phon.*)... Oulaï Delafosse, et vous nous avez
4 expliqué qu'il était en charge de tout. J'essaie juste de comprendre à quelle période
5 vous faites référence. Était-ce avant l'arrivée du colonel Yedess, avant qu'il ne vienne
6 remplacer Doumbia ?

7 R. [12:18:09] (*Intervention non interprétée*)

8 Q. [12:18:09] Quand est-ce que Delafosse était en charge de tout ?

9 R. [12:18:14] Non, non, Delafosse travaillait directement avec nous. Il n'était pas le
10 commandant de tout. C'était Yedess qui était le commandant ; Delafosse était le... le
11 supérieur avec lequel nous traitions. Mais c'est le colonel Yedess qui était le
12 commandant de toute la caserne.

13 Q. [12:18:47] Je voulais juste comprendre à quelle période vous faisiez référence.

14 R. [12:18:52] Oui, oui.

15 Q. [12:18:54] Il était commandant des combattants étrangers ?

16 R. [12:18:57] Oui.

17 Q. [12:18:58] Vous, les Libériens, c'était votre commandant ?

18 R. [12:19:02] Oui, oui, il était notre commandant.

19 Q. [12:19:05] Les Krahn, les Libériens de... d'appartenance krahn ?

20 R. [12:19:11] Oui.

21 Q. [12:19:12] Lorsque vous parlez de ces événements de Bloléquin qui a été pris... de
22 tous ces endroits qui ont été pris, que faisiez-vous sur le terrain, vous, sous les ordres
23 de Delafosse et de Yedess ? Qu'est-ce que vous faisiez sur le terrain, quelles étaient
24 les opérations dans lesquelles vous étiez impliqués ?

25 R. [12:19:33] La période à laquelle vous faites référence à Guiglo, j'étais combattant,
26 je n'étais pas commandant, je n'étais même pas proche de ces gens que vous
27 évoquez... John Garan, ceux qui sont nos supérieurs immédiats. Mais tous les autres,
28 c'étaient eux les chefs, comme le colonel Digbeson ; les autres, c'étaient des

1 commandants. Nous, nous n'étions que des commandants... des combattants, nous
2 étions en charge de... capturer des... des...des... des localités. Nous qui étions de
3 Guiglo, nous avons été réunis ; ils nous ont demandé de venir et...

4 À l'époque, je parlais français, je parlais français mieux que les autres, et c'était ça, le
5 problème. Donc... donc, lorsque nous faisons tout ça, nous savions que Yedess,
6 c'était notre père, c'était lui qui était en charge, il était de nationalité différente, il ne
7 comprenait pas notre dialecte, il parlait français, il a pris soin de nous comme si nous
8 étions ses enfants. Mais, par son truchement, nous avons capturé Toulépleu et
9 d'autres... d'autres localités — sous les ordres de Yedess. À l'époque, le colonel
10 Doumbia avait été blessé, lors d'une bataille, et Yedess est arrivé, et c'est ainsi que se
11 passaient les choses, nous n'étions pas très proches, nous n'avions pas de contact
12 direct avec lui, parce que nous étions ses subalternes.

13 Q. [12:21:31] Pardon, vous... votre dernière réponse, vous avez dit que vous n'aviez
14 pas de contact direct avec lui parce que vous étiez ses subalternes ; c'est cela ? Vous
15 n'étiez pas des haut gradés au sein du groupe ?

16 R. [12:21:47] Je disais que nous n'étions que de simples combattants, mais alors que
17 les autres ils avaient des postes, ce n'étaient pas des combattants qui allaient sur le
18 front, ils... ils assuraient la planification et, nous, nous menions le combat.

19 Q. [12:22:03] Et lorsque vous alliez sur le front pour vous battre, vous avez dit que
20 vous avez capturé ces lieux, vous avez mentionné les localités que vous avez
21 capturées, il y avait Bloléquin.

22 R. [12:22:17] Bloléquin, Bloléquin... nous avons Bloléquin, un autre endroit — j'ai
23 oublié le nom, le nom m'échappe maintenant, je vais peut-être m'en souvenir plus
24 tard —, Zéaglo, nous avons pris Zéaglo et Zembe (*phon.*), et Zéaglo, ainsi que
25 Bloléquin et Toulépleu. Mais avant cela, nous avons pris d'autres localités dont le
26 nom m'échappe pour le moment, peut-être vais-je m'en rappeler plus tard.

27 Donc, lorsque nous sommes arrivés... non, lorsque nous avons pris Toulépleu,
28 lorsque nous l'avons pris, c'était notre plan, nous ne voulions plus faire partie des

1 combattants ivoiriens. Donc, nous l'avons dit à Yedess, nous avons déjà fait de notre
2 mieux, nous les avons aidés, nous avons créé une situation claire et donc nous
3 avons déjà notre propre projet, nos projets, nous voulions retourner chez nous, au
4 Libéria. Et il nous a dit qu'il allait réfléchir à cela, mais à l'époque... à l'époque, il
5 nous a dit qu'il devait retourner à Guiglo pour voir ce qui s'y passait, mais,
6 entre-temps, nous étions déjà retournés au Libéria.

7 M^e KNOOPS (interprétation) : [12:24:03] Désolé, mais je n'ai toujours pas de cadre
8 temporel.

9 M^{me} PACK (interprétation) : [12:24:12]

10 Q. [12:24:13] Je... Je marque une pause parce que je veux être sûre que la
11 transcription est exacte.

12 R. [12:24:22] Pas de problème.

13 Q. [12:24:23] J'essaie toujours de comprendre la période à laquelle vous faites
14 référence. Vous nous avez dit qu'à la fin de ce processus, vous avez pris Toulépleu
15 — T-O-U-E-P-L-E-U (*phon.*) — et, à un moment donné, vous... le groupe est retourné
16 au Libéria.

17 R. [12:24:42] Oui, oui.

18 Q. [12:24:46] Est-ce que vous vous souvenez de l'année à laquelle le groupe est
19 retourné au Libéria ?

20 R. [12:24:55] C'était entre 2002 et 2003, mais je ne me souviens pas de la date exacte.
21 C'est à l'époque... Gbagbo avait dit à son peuple qu'il voulait la paix et qu'il ne
22 voulait pas la guerre. Il nous a demandé de retourner au Libéria pour participer à
23 une réunion de paix et... parce que nous avons combattu pour eux, nous étions
24 libres de retourner chez nous pour arrêter la guerre. Nous avons décidé de retourner
25 au Libéria. Il nous a dit qu'il allait à Abidjan.

26 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [12:25:36] L'interprète libérien demande au
27 témoin de ralentir.

28 M^{me} PACK (interprétation) : [12:25:43]

1 Q. [12:25:47] Nous voulons juste être sûrs d'avoir bien compris. Nous avons tout ce
2 récit à partir du moment où vous êtes retourné dans l'Ouest et vous êtes reparti,
3 vous avez pris ces... ces villes qui se trouvent à l'Ouest, y compris Toulépleu, puis le
4 groupe est rentré au Libéra.

5 R. [12:26:06] Oui.

6 Q. [12:26:07] Permettez-moi de vous poser quelques questions, mais, encore une fois,
7 je vous invite à répondre à mes questions, une à la fois, pour être sûre d'avoir bien
8 compris vos réponses.

9 R. [12:26:19] Oui, oui.

10 Q. [12:26:20] J'essaie de comprendre un peu ce qui s'est passé.

11 R. [12:26:25] Oui.

12 Q. [12:26:26] Vous avez dit que vous étiez un combattant.

13 R. [12:26:28] Oui.

14 Q. [12:26:29] Est-ce que vous avez joué un autre rôle au sein du groupe, un autre
15 rôle, une autre fonction au sein du groupe ?

16 R. [12:26:37] Oui, oui, pendant les combats, la plupart du temps, parfois, nous étions
17 sur la ligne de front ou, lorsque nous revenions du front, à l'époque, je vendais de la
18 glace et je devais expliquer à mes amis militaires comment se déroulaient les choses.
19 Et à l'époque, Yedess me connaissait, il savait que j'étais un bon combattant, il était
20 proche de moi, il avait commencé à m'appeler « Fiston ». Et donc, la plupart du
21 temps, je retournais et je leur expliquais comment se déroulaient les combats. Et à
22 l'époque, les gens commençaient à me connaître à Zéaglo. Et donc, à l'époque,
23 comme j'étais très actif, je suis devenu un proche de Yedess et Yedess me demandait
24 souvent de me rapprocher de lui, de lui expliquer la situation, de lui faire rapport
25 sur le... les combats.

26 Q. [12:27:35] Bien. Je veux être certaine d'avoir bien compris votre réponse.

27 Mais pourquoi vous, précisément ? Pourquoi est-ce que c'était à vous d'expliquer les
28 choses ? Pourquoi est-ce que c'est vous qui le faisiez... c'est vous qui le faisiez ?

1 R. [12:27:56] Parce que les gens ne comprenaient pas toujours notre rôle. Les gens
2 n'ont jamais compris ce que nous faisions. Les gens du camp Gbagbo nous donnaient
3 de l'argent pour venir nous battre, mais lorsqu'ils revenaient, ils ne comprenaient
4 pas ce qui se passait. Nous, ce qui nous préoccupait, ce n'était pas que Gbagbo reste
5 au pouvoir. Les Libériens se battaient en Côte d'Ivoire, nous étions forcément perçus
6 comme étant des mauvais, des méchants. Mais lorsque nous avons rejoint le
7 gouvernement pour nous battre et repousser les autres, nous voulions que notre
8 peuple soit libre, notre peuple, dans notre propre pays.

9 Q. [12:28:35] Oui, je pense que nous avons bien compris cela.

10 Est-ce que vous parlez français ?

11 R. [12:28:40] Un peu.

12 Q. [12:28:41] Les autres Libériens qui étaient avec vous, est-ce qu'ils parlaient
13 français aussi, aussi bien que vous ?

14 R. [12:28:46] Non, non, je parlais français mieux que les autres, parce que j'ai vendu
15 de la glace pendant longtemps en Côte d'Ivoire. Et lorsque vous vendez de la glace
16 dans la rue en Côte d'Ivoire, vous êtes obligé de parler français ; sinon, vous ne
17 réussiriez pas à... à vendre de la glace. Donc, je réussissais à me débrouiller et les
18 gens me comprenaient, alors que les autres combattants... la plupart des autres
19 combattants n'étaient pas des francophones, ne parlaient pas français. Ils
20 dépendaient de moi pour leur fournir des explications. Donc, la plupart du temps,
21 lorsque je revenais du combat, je... c'est moi qui expliquais les choses et je leur disais
22 comment se déroulait la guerre.

23 Q. [12:29:27] Donc, vous, les Libériens, qui était votre commandant ? Vous ?

24 R. [12:29:34] C'était Baygboe.

25 Q. [12:29:37] Et vous nous avez parlé de Delafosse précédemment ; quels étaient vos
26 rapports avec Delafosse, quels étaient vos rapports avec lui ?

27 R. [12:29:46] Avec Delafosse, il n'y avait pas de relations comme telles. Il y a la tribu
28 krahn, mais au sein même de la tribu, il y a des sous-tribus et des dialectes, et des

1 accents différents. Nous, nous étions des Tchiens et les gens de... de Toulépleu, nous
2 sommes plus proches de Delafosse parce que nous sommes de la même famille, nous
3 parlons la même langue. Donc, Oulaï Delafosse était perçu comme un de nos frères,
4 c'était quelqu'un qui nous comprenait, parce qu'il venait de la même partie du pays.
5 C'est la seule raison pour laquelle nous étions proches de lui. C'est pourquoi il était
6 attaché aux Libériens.

7 Q. [12:30:25] Vous avez dit... Enfin, Delafosse était-il au-dessus de Baygboe ?

8 R. [12:30:34] Oui, Baygboe n'avait de pouvoir qu'au sein du Libéria, il n'avait pas de
9 pouvoir en Côte d'Ivoire, c'était Paul Richard, Delafosse, Maho Glofiéhi, ce sont eux
10 qui avaient un pouvoir au... sur le territoire ivoirien. Et donc, lorsque nous nous
11 déplaçons, ils étaient au-dessus de nous, c'étaient nos supérieurs, mais une fois
12 rendus au Libéria, c'est Baygboe qui a pris les commandes. Mais en Côte d'Ivoire,
13 c'était Oulaï Delafosse, Maho Glofiéhi et les autres. Baygboe n'est devenu
14 commandant... notre commandant que lorsque nous étions retournés au Libéria,
15 mais, en Côte d'Ivoire, il était sous les ordres des autres personnes.

16 Q. [12:31:19] Donc, Delafosse était responsable des Libériens. Et vous avez parlé
17 également de Glofiéhi, il était responsable de qui ?

18 R. [12:31:32] Glofiéhi, bon, ce n'est pas seulement les... les Libériens qui avaient des
19 relations avec le gouvernement ; il y avait également une base en Côte d'Ivoire et eux
20 aussi, ils aidaient le gouvernement. À ce moment-là, ils nous ont demandé de passer
21 par un entraînement. Il y avait déjà... On savait... On avait déjà participé au conflit,
22 on savait comment utiliser une arme. Et donc, ceux qui étaient des Khran en Côte
23 d'Ivoire et qui voulaient des gouvernements (*phon.*) se sont joints à nous et nous
24 avons décidé... ils ont donc décidé de se joindre à nous. Et, comme ils nous aidaient,
25 on a considéré qu'on était voisins.

26 Q. [12:32:23] Alors, je veux très bien comprendre. Glofiéhi, il était... il commandait
27 qui, quel groupe ?

28 R. [12:32:33] Glofiéhi, c'était un peu comme le maire. En fait, il était responsable de

1 tous les groupes qui souhaitaient aider le gouvernement. Delafosse n'était pas à
2 Guiglo, il était à Abidjan.

3 Q. [12:32:56] Delafosse, d'où prenait-il ses ordres ? De qui ?

4 R. [12:33:06] De la caserne.

5 Q. [12:33:12] Caserne de Guiglo ? Laquelle ?

6 R. [12:33:19] La plus grande caserne d'Abidjan.

7 Q. [12:33:21] Et quel est son nom ?

8 R. [12:33:24] L'État-major.

9 Q. [12:33:28] Donc, c'est en français, l'état-major. Je voudrais, maintenant, que vous
10 réfléchissiez à cet état-major ; comment se fait-il que vous sachiez que Delafosse
11 prenait ses ordres de l'état-major ?

12 R. [12:33:57] J'ai passé... J'ai vécu longtemps avec mon père et mon père était un
13 militaire. Et les militaires peuvent faire des choses... ne... ne peuvent rien faire sans
14 avoir l'autorisation de la hiérarchie. Il obtenait des informations de là-bas. Ils ne vont
15 pas dire : « M. Tarlue vient travailler avec vous », simplement l'information arrivait,
16 alors c'est de là que venait l'information, c'est de là que venaient les messages.

17 Donc, lui, il nous disait qu'il voulait, par exemple, nous rencontrer.

18 Alors, moi, à l'époque, je parlais français, donc je travaillais avec eux, parce que
19 Baygboe, lui, il ne comprenait pas le français, mais notre collègue, il ne comprenait
20 pas le français. Donc, moi, je les accompagnais à l'état-major, le plus souvent.

21 Q. [12:35:08] Très bien.

22 R. [12:35:14] À l'époque, tout venait de l'état-major. Le commandant s'appelait Kadjo
23 Miezo. C'est lui qui faisait tout. Et de temps en temps, quand on s'y rendait,
24 Delafosse me laissait à l'extérieur. Lui, il entraît et, moi, je restais à l'extérieur ; et
25 eux, ils discutaient à l'intérieur des détails.

26 Q. [12:35:44] Je voudrais que vous précisiez un certain nombre de choses pour bien
27 comprendre les noms. Et après cela, on reviendra aux opérations un peu plus tard.

28 Mais, pour l'instant, nous sommes à l'état-major à Abidjan. Donc, vous avez cité le

1 nom de Kadjo Miezou. Alors, c'est pas dans le... transcription en anglais... vous
2 avez dit que c'était CPCO ?

3 R. [12:36:06] CPCO. Ça, c'est en français.

4 Q. [12:36:11] Kadjo Miezou, c'est : K-A-J-U, M-I-S-S-U (*phon*).

5 Donc, vous nous avez dit que vous, parce que vous parliez français, vous alliez à
6 l'état-major ?

7 R. [12:36:30] Oui. Lorsqu'on allait chercher des vivres ou d'autres choses, j'étais
8 toujours avec Oulaï Delafosse. C'est comme quand vous... vous, vous me parlez ou
9 les autres avocats me parlent, eh bien, j'étais intermédiaire, j'étais avec Delafosse. On
10 allait chercher des vivres ou, parfois, des armes et des munitions.

11 Q. [12:37:08] Donc, vous nous avez dit que vous vous êtes rendu à l'état-major pour
12 chercher des vivres, et pour chercher des armes, et pour chercher des munitions.

13 Pour qui étaient ces vivres, ces armes et ces munitions ?

14 R. [12:37:29] Non, ça n'est pas ce que j'ai dit.

15 M^e O'SHEA (interprétation) : [12:37:35] Il y a une erreur. Il a dit « des vivres et
16 d'autres choses ».

17 M^{me} PACK (interprétation) : [12:37:43] Toutes mes excuses.

18 Q. [12:37:50] (*Intervention non interprétée*)

19 M. MacDONALD (interprétation) : [12:38:00] Excusez-moi, mais le témoin a bien dit
20 « des vivres, des armes et des munitions ». C'est ce qu'on a entendu.

21 M^{me} PACK (interprétation) : [12:38:10] J'ai peut-être mal entendu, alors nous allons
22 préciser.

23 R. [12:38:16] Vous n'avez pas bien compris. Vous m'avez demandé comment...
24 pourquoi j'allais à l'état-major, et j'ai dit que j'accompagnais Oulaï Delafosse. Et la
25 plupart du temps, on allait chercher des vivres et d'autres choses. Il me demandait
26 de l'accompagner. On allait chercher des vivres. Et là, on... on allait rencontrer
27 Kadjo Miezou. Et Kadjo Miezou, c'était le général qui signait les autorisations pour
28 obtenir toutes ces choses-là. On n'allait pas toujours à Abidjan. De temps en temps,

1 on s'arrêtait à Yamoussoukro.

2 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [12:38:55] L'interprète libérien : Monsieur le
3 Président, le témoin citait un nom que l'interprète n'a pas compris.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:39:02] Vous avez cité un
5 nom que l'interprète n'a pas compris.

6 M^{me} PACK (interprétation) : [12:39:06]

7 Q. [12:39:07] Je vous repose la question : vous avez parlé de Yamoussoukro, que
8 vous y alliez parfois. Qu'est-ce que vous avez dit au sujet de Yamoussoukro ?

9 R. [12:39:18] J'ai dit que c'est à l'époque où Mangou (*phon.*) était commandant en
10 chef de Yamoussoukro.

11 Q. [12:39:30] Vous avez dit « Mangou » ?

12 R. [12:39:33] Oui, oui. J'ai dit « Philippe Mangou », le com-théâtre (*phon.*) — c'est en
13 français.

14 Q. [12:39:50] Il était à Yamoussoukro ?

15 R. [12:39:55] Il était à Yamoussoukro.

16 Q. [12:39:58] Quelles fonctions occupait-il après cela ?

17 R. [12:40:02] Plus tard, il était chef d'état-major pour la Côte d'Ivoire. Le Président l'a
18 nommé chef d'état-major.

19 Q. [12:40:17] Vous avez dit que vous vous rendiez à l'état-major, vous y obteniez des
20 vivres et d'autres choses. Qu'est-ce que c'étaient, ces autres choses ?

21 R. [12:40:28] On allait chercher des vivres pour les combattants. Les autres choses, on
22 ne me le disait pas, et je ne participais pas directement à la discussion, donc je ne
23 savais pas ce que c'était, ces autres choses. Je savais qu'il y avait des vivres. On y
24 allait avec des camions, et Delafosse était le responsable de tout, et il ne nous parlait
25 que des vivres et d'autres choses.

26 Je suis allé chercher des vivres. Je n'ai rien dit au sujet d'armes. Si vous dites que j'ai
27 parlé d'armes, vous vous trompez, parce que je n'ai pas parlé d'armes, donc je
28 voudrais bien être très clair.

1 Q. [12:41:14] Je vous demande simplement de nous dire ce que vous savez, c'est tout.

2 R. [12:41:19] Pas de problème.

3 Q. [12:41:26] Alors, je voudrais bien comprendre comment les choses se déroulaient à
4 l'état-major, parce que vous avez un petit peu expliqué comment se passait... ça se
5 passait, vous (*inaudible*) qu'il y avait un formulaire, vous avez dit que vous alliez à
6 l'état-major, que vous accompagniez Delafosse. Est-ce qu'il y avait quelqu'un
7 d'autre ? Vous alliez de l'Ouest jusqu'à l'état-major ?

8 R. [12:41:52] Oui, c'est... c'est cela que je vous explique. Parfois, on allait à
9 Yamoussoukro. Quand on n'arrivait pas à obtenir ce qu'on voulait dans la première
10 capitale, on allait à l'état-major. Les documents, ils étaient remis à Oulaï Delafosse.
11 C'est lui qui avait les documents. Après ça, on prenait un camion et on allait
12 chercher les vivres. Alors, on n'allait pas toujours à Abidjan. Parfois, on n'entrait
13 pas... on n'allait pas jusqu'à Abidjan : on s'arrêtait à Yamoussoukro.

14 Q. [12:42:30] Bon, donc, vous allez à Abidjan ou ailleurs pour obtenir des vivres et
15 d'autres choses ?

16 R. [12:42:36] Oui.

17 Q. [12:42:36] Et vous étiez dans un véhicule ?

18 R. [12:42:40] Oui, un pick-up, un pick-up... un pick-up de l'armée... un pick-up
19 américain.

20 Q. [12:42:47] Combien de véhicules ?

21 R. [12:42:51] On n'en utilisait qu'un seul. De temps en temps, il pouvait y avoir trois,
22 quatre, cinq camions qui transportaient des vivres.

23 Q. [12:43:04] Des vivres. Vous alliez donc de l'état-major... Où est-ce que vous
24 obteniez ces vivres à l'état-major : dans le même camp ou ailleurs ?

25 R. [12:43:15] Dans la même... Dans la même caserne. Parfois, on recevait les vivres à
26 l'état-major. Parfois, on recevait les vivres à Akouédo. Donc, c'étaient les deux
27 endroits où on recevait des vivres, c'était l'état-major ou Akouédo.

28 Q. [12:43:35] Quel type de vivres obteniez-vous ?

1 R. [12:43:38] Du couscous, du riz, des tomates, des oignons, tout ce qui était
2 nécessaire en tant qu'ingrédients.

3 Q. [12:43:54] Donc, donnez-moi ces informations. Vous nous avez dit que vous vous
4 battiez au front. Vous aviez des armes ?

5 R. [12:44:04] Mais oui, je vous ai dit que j'étais un combattant, j'avais des armes.

6 Q. [12:44:09] Quelles armes ?

7 R. [12:44:11] Des AK-47.

8 Q. [12:44:13] Vous aviez des munitions ?

9 R. [12:44:16] J'avais des armes et des munitions. C'était... On était en guerre, je
10 n'étais pas relax.

11 Q. [12:44:30] J'attends.

12 Votre AK-47 et vos munitions, elles venaient d'où ?

13 R. [12:44:41] Eh bien, j'aidais le gouvernement, donc ça venait du gouvernement —
14 ça ne venait pas d'ailleurs. Ça n'était pas pour moi seul. On était là pour les aider.

15 Aux États-Unis, il y a des Marines américains. Si vous faites partie des Marines, vous
16 n'êtes pas forcément américain. Il y a des gens qui rejoignent les Marines.

17 Donc, nous sommes allés aider le pays. N'allez pas demander si les armes et les
18 munitions étaient pour moi. Je ne vais pas aller au front sans armes et sans
19 munitions. Donc, c'est pour ça que j'avais des armes et des munitions. Mais je n'ai
20 pas demandé d'où elles venaient. Tout ce que je savais, c'est que quand on allait
21 dans ces endroits pour y prendre des forces, c'était de la nourriture et d'autres
22 choses. Pour les armes et pour les munitions, c'est le gouvernement qui nous les
23 apportait. C'est tout ce que je sais.

24 Q. [12:45:50] Qu'est-ce que vous portiez lors des combats ? Est-ce que vous
25 avez (*phon.*) des uniformes ?

26 R. [12:45:57] Je me battais pour le gouvernement, donc j'avais un uniforme.

27 Q. [12:46:04] Quel type d'uniforme ? De quelle branche de l'armée ?

28 R. [12:46:10] Eh bien, des mêmes casernes, de l'état-major, parfois d'Akouédo,

1 parfois Yamoussoukro.

2 M^e O'SHEA (interprétation) : [12:46:25] Je ne veux pas me répéter, parce que cela a
3 déjà été dit à plusieurs reprises, mais du point de vue calendrier, je suis un petit peu
4 perdu.

5 M^{me} PACK (interprétation) : [12:46:37]

6 Q. [12:46:38] Alors, nous allons préciser, parce qu'on a parlé que... du fait que vous
7 alliez à... à l'état-major avec Delafosse, que vous portiez un uniforme, des armes que
8 vous aviez. Est-ce que c'est en même temps que les opérations que vous aviez
9 décrites dans l'Ouest, quand vous preniez les villes dans l'Ouest ?

10 R. [12:46:56] Oui, c'est la même période. Après la guerre, ils nous ont tout repris. On
11 n'avait plus rien. Après la guerre, on n'avait plus rien.

12 Il y a quelque chose que vous devez comprendre, mais vous devez me donner la
13 possibilité de vous expliquer les choses correctement. J'oublie vite, alors quand vous
14 me faites aller dans tous les sens, j'ai vraiment du mal à suivre le fil de mon
15 explication. Vous devez me donner la possibilité de m'exprimer.

16 Q. [12:47:33] Bien sûr, je vous donnerai cette possibilité, mais mon éminent collègue
17 a besoin de connaître des repères temporels.

18 R. [12:47:47] Le problème, c'est que si j'avais la possibilité de vous livrer ces
19 informations, je vous aurais donné des repères temporels, je vous aurais parlé de
20 périodes de temps. Malheureusement, je n'ai pas le niveau d'éducation nécessaire.
21 Donc, je voudrais bien qu'on se concentre sur mon témoignage. Et pour ce qui est
22 des périodes de temps, là, je n'ai pas de souvenir précis.

23 Q. [12:48:18] Ne vous en préoccupez pas. Ça n'est pas à vous de vous préoccuper de
24 ce genre de chose. C'est mon travail à moi de vous aider et d'aider la Cour à
25 comprendre. Donc, je vais vous poser des questions sur les événements et, avec un
26 peu de chance, vous vous souviendrez de quand ces événements se sont passés.

27 R. [12:48:37] D'accord.

28 Q. [12:48:37] Vous avez parlé d'opérations au cours de cette guerre. Est-ce que c'est

1 la guerre qui a éclaté à Bouaké en 2002 ou c'est après ça ? Juste ?

2 R. [12:48:48] La guerre a éclaté à Bouaké. Et quand cette guerre a éclaté à Bouaké,
3 c'est à ce moment-là qu'il y a eu les pourparlers de paix, mais ça n'a pas duré, et
4 l'offensive s'est faite à l'Ouest. C'est à Danané que ça s'est passé. Donc, au cours de
5 cette offensive, ça a compliqué les choses pour les Libériens qui étaient en Côte
6 d'Ivoire, parce qu'ils devaient passer par Danana... Danané — pardon. Ils devaient
7 être en contact... Et ils... c'est... c'est là qu'il a commencé à avoir des conflits avec les
8 Krahn dans cette zone-là. C'est ce que je voudrais que vous compreniez... que vous
9 compreniez une chose, c'est que personne ne nous a payés, personne nous a payés
10 pour... pour... pour qu'on se batte pour eux ; on voulait se battre pour nous-mêmes.
11 Aux États... Il y a des gens qui venaient d'Amérique et qui ne sont pas nés en
12 Amérique. Moi, j'ai décidé d'aller en Côte d'Ivoire pour aider le gouvernement. Je ne
13 l'ai pas fait parce que je suis libérien, mais je suis africain, et s'il y a un incendie chez
14 mon voisin, eh bien, je dois faire ce que je peux pour éteindre l'incendie.

15 Q. [12:50:14] Nous sommes dans une salle d'audience, donc il y a des choses que
16 nous devons comprendre avec précision. Vous avez parlé de 2002, vous avez parlé
17 de 2003, avant ça.

18 Est-ce que c'est à... vers cette période que vous meniez ces opérations ?

19 R. [12:50:31] Oui, en 2002. C'est à ce moment-là que Guéï a eu des problèmes. Alors,
20 ils ont pris Bouaké avant que Gbagbo n'arrive au pouvoir. Quand Gbagbo est arrivé
21 au programme... au pouvoir, à ce moment-là, on... on... on... on ne participait à
22 aucun incident. Ce sont les rebelles qui ont pris Bouaké, Toulépleu et d'autres...
23 d'autres endroits. Les Ivoiriens se tournaient vers nous et nous considéraient comme
24 des Libériens et ils disaient que les Libériens venaient tuer des Ivoiriens. Et nous,
25 quand... quand nous étions à Guiglo et quand on passait par Danané... Danané, on
26 considérait qu'on était des Ivoiriens ; ils ne prenaient pas en compte nos tribus. Ils
27 considéraient qu'on était tous des Libériens et que nous étions ceux qui amenions la
28 guerre en Côte d'Ivoire. Mais nous, on essayait de les aider.

1 Q. [12:51:39] J'ai bien compris cette partie-là.

2 Je voudrais maintenant vous poser quelques questions sur l'état-major. Vous nous
3 avez dit... vous nous avez dit que vous accompagniez Delafosse à l'état-major et que
4 vous y obteniez des vivres et d'autres choses.

5 R. [12:52:14] Oui.

6 Q. [12:52:16] Lors de votre entrevue, est-ce que vous vous souvenez que vous avez
7 dit que vous y obteniez des vivres, des uniformes, des munitions, que vous obteniez
8 cela auprès de l'état-major ?

9 R. [12:52:34] Oui. Oui.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:52:45] Pourriez-vous
11 nous dire où se trouve cette citation ?

12 M^{me} PACK (interprétation) : [12:52:50] C'est au... le document CIV-OTP-0085-0447,
13 c'est la transcription originale. Et je citais, ou plutôt, je paraphrasais la page 0472 —
14 0472.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:53:22] Si vous pouviez
16 citer, ça serait mieux.

17 M^{me} PACK (interprétation) : [12:53:25] Alors, je vous prie d'excuser mon libérien.

18 M^e O'SHEA (interprétation) : [12:53:31] Permettez-moi de vous interrompre. Je sais
19 que nous avons trois types de documents à notre disposition. Je crains bien que la
20 déclaration originale ne serve pas à grand-chose. L'Accusation nous a donné une
21 transcription en anglais que j'ai parcourue très rapidement, depuis quelques jours ;
22 j'aimerais bien que, dans la mesure du possible... que l'Accusation fasse référence à
23 la transcription en anglais qui est quand même la plus utile.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:54:05] (*Intervention non*
25 *interprétée*).

26 M^{me} PACK (interprétation) : [12:54:09] Bien sûr.

27 Alors, ceci a été communiqué conformément à la règle 77. Je ne... parlerai avec notre
28 chargé de dossier, on devra peut-être télécharger cela pour faire en sorte que ça soit

1 disponible dans le prétoire. Si MM. et M^{me} les juges peuvent l'accepter, on pourra
2 ainsi consulter cela sur écran. Ça prendra peut-être un peu plus longtemps, mais je
3 vous donnerai l'anglais et le français en même temps.

4 M^e O'SHEA (interprétation) : [12:54:45] Ce que je propose, parce qu'on est tout près
5 de la pause, c'est que vous ne citiez pas la transcription originale. Parce que, comme
6 je vous l'ai expliqué, cela pose quand même quelques difficultés.

7 Et... le témoin peut alors se perdre un peu, nous aussi. Je proposais que l'on s'en
8 tienne à la version en anglais. Et c'est quelque chose qu'on pourrait peut-être faire
9 pendant la pause déjeuner. C'est la suggestion que je vous fais.

10 M^{me} PACK (interprétation) : [12:55:16] Ça m'a l'air tout à fait raisonnable.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:55:19] C'est vrai qu'il y a
12 à la fois l'original et la traduction. On va voir aussi si la citation est identique. Ce que
13 je vous propose, c'est de faire la pause déjeuner maintenant. Nous reprendrons à
14 14 h 30.

15 Je vous remercie.

16 Cette audience est suspendue.

17 M^{me} L'HUISSIER : [12:55:37] Veuillez vous lever.

18 *(L'audience est suspendue à 12 h 55)*

19 *(L'audience est reprise en public à 14 h 33)*

20 M. L'HUISSIER : [14:33:43] Veuillez vous lever.

21 Veuillez vous asseoir.

22 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:34:13] Je redonne la
24 parole immédiatement à M^{me} le Procureur afin qu'elle puisse poursuivre son
25 interrogatoire.

26 M^{me} PACK (interprétation) : [14:34:33] Merci, Monsieur le Président.

27 Q. [14:34:36] Bon après-midi, Monsieur le témoin, Monsieur Tarlue.

28 Alors, nous allons revenir là où nous en étions avant la pause. Nous parlions de

1 votre voyage à l'état-major avec Delafosse et les approvisionnements qui venaient de
2 l'état-major.

3 Alors, j'allais vous donner lecture d'un passage avant la pause.

4 M^{me} PACK (interprétation) : [14:35:19] Il s'agit du document 0085-0447, page 0484,
5 ligne 1267 jusqu'à la ligne 486... non, page 0486, ligne 1324. Et pour ce qui est du
6 français CIV-0085... (*l'interprète se reprend*) 0088-0156, page 0196, lignes 1339 à 1907,
7 ligne 1398.

8 Et, pour M^e O'Shea, pour ce qui est de l'anglais, donc il s'agit de la
9 pièce 096-0150 (*phon.*), page... pages 0188 à 0190, lignes 1273 à 1330. Ça, c'est le
10 premier extrait.

11 Et le deuxième extrait — et je vais d'abord lire le français, d'ailleurs — est
12 de 0088-0156, page 183, ligne 885, à la page... jusqu'à la ligne 904 (*se reprend*
13 *l'interprète*). Pour l'anglais : 0096-0150, page 0176, lignes 843 à 862.

14 Q. [14:37:21] Alors, j'en donne lecture. Bon, c'est un peu long, mais nous allons
15 maintenant parler de votre témoignage. Alors, je vais à la première page que j'ai
16 citée : *transcript* 0096-0150 en anglais, page 0188, ligne 1273 — je vais vous donner
17 lecture, donc, de votre interview.

18 Alors, question : « Quel était l'équipement dont vous disposiez à l'époque ? »

19 L'interprète : « Désolé, *sorry* ? »

20 « Quel est... » L'intervieweur : « Quel équipement avez-vous... était à votre
21 disposition à cette époque ? »

22 Je vais maintenant passer à votre réponse.

23 Réponse : ...

24 Question suivante : « Équipement... »

25 Question, encore : « Équipement... »

26 C'est répété plusieurs fois, donc, je vais ne pas (*phon.*) le lire.

27 L'interprète dit : « Mais qu'aviez-vous pour vous battre à l'époque ? Qu'est-ce que
28 vous utilisiez pour vous battre ? »

- 1 Vous répondez : « Des fusils. »
- 2 Je lis la question. « Désolé... »
- 3 Bon, les... je saute quelques lignes.
- 4 À 288, on vous dit : « Mais qui vous a donné les fusils ? »
- 5 Réponse : « C'étaient les militaires. »
- 6 Question : « Mais qui chez les militaires ? »
- 7 Réponse : « Mm-hm. »
- 8 Question : « Qui chez les militaires ? »
- 9 Réponse : « Oui, le gouvernement Gbagbo. »
- 10 Question : « Gouvernement Gbagbo ? »
- 11 Réponse : « Les militaires Gbagbo. »
- 12 Question : « Mais plus précisément, qui venait avec les fusils et vous... pour vous...
- 13 pour vous les donner ? »
- 14 L'interprète : « Mais qui est la personne qui vous a dit de prendre les fusils ? »
- 15 Vous dites... Vous disiez : « Paul Richard, après avoir discuté avec les gens, il a
- 16 donné au commandant ivoirien à Guiglo pour les apporter. »
- 17 L'interprète dit : « Elle a dit quoi ? »
- 18 Vous répétez : « Paul Richard. »
- 19 Ensuite... ensuite : « Lorsqu'il est allé à Abidjan après avoir parlé avec les gens,
- 20 après cela, on a amené des armes en voiture, on a pris toutes les armes de
- 21 l'état-major. »
- 22 Question, ensuite : « Mais comment savez-vous savez que Paul Richard obtient ces
- 23 fusils de l'état-major ? »
- 24 Et, sur l'autre page, vous répondez : « Oui, mais c'est parce que, parfois, j'allais avec
- 25 lui. » Donc : « Oui, j'allais avec Oulaï Delafosse, commandant Oulaï Delafosse,
- 26 sergent Oulaï. »
- 27 Ensuite, question : « O.K. Vous allez où ? »
- 28 La réponse : « Au... À la caserne état-major. »

1 Question : « À l'état-major ? »

2 Réponse : « Ouais. » Ça se poursuit ensuite.

3 Donc, je vous pose ma question : est-ce que, vous-même, vous êtes allé à l'état-major
4 obtenir des armes ou chercher des armes ?

5 R. [14:41:12] Pour ce qui est des armes et des fusils, ils m'avaient posé cette question,
6 « Pourquoi êtes-vous allé à l'état-major ? », et j'ai dit : « Nos vivres... et Delafosse va
7 venir avec nous avec les armes et les munitions, mais nous, on a juste porté les vivres
8 et rien d'autre. »

9 Pour ce qui est des armes et des munitions, ils ne les donnaient pas à nous, on devait
10 passer par Delafosse. Mais alors, si vous parlez de Paul Richard, maintenant, c'était
11 la seule personne qui était reliée à tout ce qui avait trait au MODEL, mais pour ce qui
12 est des problèmes militaires, c'était William (*phon.*) Delafosse qui allait chercher les
13 munitions. Donc, j'allais avec William (*phon.*) Delafosse. Moi, je... je récupérerais les
14 vivres, mais c'est Delafosse qui récupérait les armes et les munitions. C'est ce que j'ai
15 dit à l'interviewer. J'ai dit bien que ce n'était pas moi qui... qui récupérais les armes
16 et qui les portais... rapportais ; c'était Delafosse qui le faisait. Moi, j'étais en
17 uniforme, mais je n'étais pas chargé de transporter les armes.

18 Q. [14:42:36] Donc, lorsqu'il transportait les armes... Donc, lorsque vous êtes revenu
19 à l'ouest depuis Abidjan, est-ce que vous étiez avec lui dans le véhicule ?

20 R. [14:42:48] Non, il avait sa... son propre véhicule et, nous, on avait notre véhicule.
21 Et on n'avait pas le même chauffeur. On avait notre propre véhicule. Lui était
22 toujours devant et nous derrière, juste au cas où. Vous savez, entre Guiglo et
23 Duékoué (*phon.*), on aurait très bien pu tomber dans une embuscade. Alors, lui, il
24 avait... il était dans sa propre voiture avec un lieutenant avec lui — mais lui aussi est
25 mort —, mais on n'était pas avec lui dans le même véhicule. Kai Farley et moi, on
26 était dans notre propre voiture... on était dans notre propre véhicule. Mais, lui, il
27 était toujours avec un lieutenant bien précis dans sa voiture, mais lui, il est mort
28 pendant la guerre.

1 Donc, lorsqu'on est arrivés au camp, ce que je vous ai dit au départ, c'était que
2 c'étaient nous qui récupérions notre... nos propres vivres, parce qu'on récupère nos
3 vivre et ensuite on les partage.

4 Et il y avait un autre endroit dans la caserne où il y avait le vieux tribunal, c'était là
5 qu'on s'assemblait la plupart du temps. Il y avait une cour (*se reprend l'interprète*) —
6 et pas un tribunal —, une vieille cour. C'est là qu'on s'assemblait, à côté de la
7 caserne, et c'est... Paul Richard, finalement, c'était lui, le père pour tout.

8 Mais, en revanche, lorsqu'il s'agissait de questions militaires, c'était Oulaï Delafosse
9 qui s'en occupait. C'est lui qui allait récupérer les armes et les munitions. Nous, on
10 s'occupait uniquement de récupérer les vivres.

11 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [14:44:47] L'interprète de la cabine
12 libérienne demande au Président de ralentir le témoin et de lui faire répéter sa
13 réponse.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:45:00] Répétez, s'il vous
15 plaît, la fin de votre réponse, parce que l'interprète n'a pas réussi à « le » saisir.

16 R. [14:45:06] O.K. Voilà ce que je disais : le commandant Oulaï Delafosse s'occupait
17 de tout ce qui était militaire, mais quand il s'agissait de parler aux jeunes, dans la
18 force, c'était... c'était Paul Richard qui s'en occupait. Mais pour tout ce qui était
19 militaire, c'était Oulaï Delafosse. C'était toujours lui, parce qu'il avait... Delafosse
20 avait l'habitude d'aller au... sur le terrain, il connaissait le terrain. Mais pour ce qui
21 est des munitions, on n'en recevait aucune. Armes et munitions étaient données par
22 Oulaï Delafosse, mais ce n'était pas pour nous, nous, on n'en avait pas, on avait que
23 des vivres.

24 Q. [14:45:51] Donc, vous dites... vous nous avez décrit comment vous aviez roulé en
25 convoi avec Oulaï Delafosse depuis Abidjan jusqu'à Guiglo.

26 R. [14:46:01] Oui, on était toujours en convoi. On ne peut pas tout seul, parce que, si
27 on est seul, on peut se faire arrêter, on n'est pas toujours connu. Donc on devait
28 toujours être accompagné de quelqu'un que le gouvernement connaissait, et c'est

1 toujours Oulaï Delafosse qui pouvait le faire. Donc, chaque fois qu'il est apparu
2 devant eux, il savait... il... il savait ce qu'il faisait.

3 Q. [14:46:29] Et il y avait une autre personne, son lieutenant ?

4 R. [14:46:33] Oui, il y avait un lieutenant, mais j'ai... il est mort, de toute façon. La
5 plupart du temps, vous savez, lorsque les gens en Afrique combattent, ils utilisent
6 des pseudonymes. Je ne donne jamais leur propre nom. Je ne peux pas vous donner
7 son nom — je ne m'en souviens pas, d'ailleurs.

8 Q. [14:46:53] Mais il y avait un homme que... que vous avez nommé : Kai Farley, je
9 crois, Kai Farley ?

10 R. [14:46:58] Oui, c'était Kai Farley, un Libérien, et Amos (*phon.*). Amos (*phon.*),
11 c'était le chauffeur, c'était toujours lui qui conduisait. Lorsqu'on allait de ce côté-là,
12 c'est lui qui prenait la voiture. C'était un chauffeur pour le MODEL, c'était un
13 chauffeur militaire, pour les forces militaires du MODEL.

14 Q. [14:47:23] Mais Amos (*phon.*), il est libérien ?

15 R. [14:47:26] Oui, oui, il était libérien, et Kai Farley aussi est libérien ; moi aussi, je
16 suis libérien, d'ailleurs.

17 Q. [14:47:32] Amos (*phon.*) était aussi un Krahn ?

18 R. [14:47:35] Mais on est tous krahn, tous.

19 Q. [14:47:44] Bon, je ne vais pas donner lecture de l'autre référence, mais vous l'avez
20 maintenant au compte rendu.

21 Alors, vous venez de nous parler...

22 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [14:47:50] Monsieur le témoin, pourriez-vous,
23 s'il vous plaît, ménager une pause entre les questions et les réponses ?

24 M^{me} PACK (interprétation) : [14:48:03] Eh bien, je remercie M^{me} le greffier de... de
25 rappeler cela, car, moi aussi, je dois observer cette pause.

26 R. [14:48:11] Très bien.

27 M^{me} PACK (interprétation) :

28 Q. [14:48:12] Donc, lorsque je m'arrête de parler, comptez jusqu'à 5 et, ensuite,

1 donnez votre réponse.

2 R. [14:48:23] Écoutez, c'est à vous de me le dire, parce que, moi, je ne sais même pas
3 compter jusqu'à 5, je vais avoir du mal à compter.

4 Q. [14:48:34] Eh bien, pas de problème. Donc, je vous ferai un geste de la main pour
5 vous dire que vous pouvez répondre, O.K. ? Mais suivez bien mes consignes.

6 R. [14:48:45] O.K.

7 Q. [14:48:47] Donc, vous venez de dire... enfin, vous parliez des casernes... de la
8 caserne, de la caserne de Guiglo, n'est-ce... n'est-ce pas ?

9 R. [14:49:04] L'état-major... L'état-major se trouve à Abidjan. Et ils avaient une autre
10 caserne à Guiglo, une autre à Abidjan et une autre à Yamoussoukro. Bon, ce n'est
11 pas très clair dans ma tête. Vous parlez de quelle caserne ?

12 Q. [14:49:29] Celle à Guiglo — Guiglo.

13 R. [14:49:30] Oui.

14 Q. [14:49:33] Votre groupe et vous, étiez-vous cantonnés là à ce moment-là ?

15 R. [14:49:37] À ce moment-là, on n'était pas cantonnés en caserne. Les casernes,
16 c'était pour ceux qui étaient cantonnés dans les casernes, mais, nous, on était des
17 combattants, on revenait du front. Enfin, 20 ou 30 pieds, à peu près. Là,
18 20 ou 30 pieds, il y avait le... la vieille cour, le vieux tribunal, et c'est là où on allait,
19 c'est là qu'on était cantonnés à Guiglo.

20 Q. [14:50:14] Uniquement des combattants libériens ou d'autres aussi ?

21 R. [14:50:19] Non, non, la plupart des soldats de l'armée. On était mélangés, de toute
22 façon. La plupart du temps, les... il y avait des officiers de l'armée qui voulaient
23 savoir ce qui se passait avec les rebelles au niveau des activités des rebelles et ils
24 combattaient à côté de nous. La plupart du temps, on allait ensemble au même
25 endroit, de toute façon, mais il n'y avait que les militaires en tant que tels qui étaient
26 dans les casernes. Mais nous, on était dans l'autre bâtiment, dans le vieux bâtiment,
27 et c'était là qu'on était toujours rassemblés. Et comme ça, ils pouvaient facilement
28 nous contacter, puisque c'est là qu'on se trouvait.

1 Q. [14:51:07] Bien. Alors, lorsqu'on distribuait les armes et les munitions aux... à vous
2 autres, aux Libériens, où est-ce que ça se faisait ?

3 R. [14:51:21] Ça se faisait dans la caserne.

4 Q. [14:51:25] Et qui distribuait physiquement les armes et les munitions à vous
5 autres, les Libériens, si vous vous souvenez ?

6 R. [14:51:38] Je vais... Il faut que vous compreniez quelque chose. Les armes et les
7 munitions venaient... Enfin, on s'attendait... ils s'attendaient à ce que les gens nous
8 donnent des armes et des munitions pour qu'on soit une armée... pour qu'on ait l'air
9 d'une armée, pour qu'on puisse les aider, mais je crois que 80 ou 90 pour-cent des
10 gens ne nous distribuaient pas d'armes. Ils ne... Ils ne pensaient pas qu'on avait des
11 armes.

12 En fait, un capitaine, Doumbia, nous a dit qu'il ne voulait pas que nous utilisions des
13 armes lourdes, parce qu'il ne nous... il a dit qu'il n'avait pas confiance en nous. Donc,
14 chaque combattant avait une AK-47 avec un chargeur... non, 12 chargeurs (*se reprend*
15 *l'interprète*) — 12 chargeurs.

16 Vous savez, on a grandi en temps de guerre. Quand on allait au Libéria, comme on
17 connaît la guerre, on sait qu'un chargeur, ça peut suffire... ça peut suffire. Mais nous,
18 nous, on... on... on est habitués à la guerre. Alors, on s'attendait à ce... dès qu'il se
19 passe quelque chose qu'on puisse y réagir.

20 Donc, lorsqu'ils nous ont donné les armes, ils... on les a partagées. Moi, j'ai eu un
21 chargeur, mais on a... on a dit qu'on n'allait pas aller de Guiglo... à Guiglo, mais à
22 Duékoué. Et les gens venaient là-bas pour faire des affaires parce qu'il y avait une
23 foire. Alors, les... les gens, ils savaient qu'on allait arriver pour prendre... pour
24 prendre Guiglo, mais ce qu'on a essayé de... l'attaque, les gens ne nous ont pas cru.
25 Alors, il y a eu plusieurs fois, on s'est fait repoussés. On est revenus, on a arrêté des
26 gens qui... ce n'étaient pas des Ivoiriens, parce qu'ils avaient des marques... des
27 scarifications sur le visage. Et... Et les gens ont commencé à les voir, ils ont dit :
28 « Ah ! C'est des Libériens ». Il y avait des gens qui avaient des casquettes

1 américaines. Alors, ils étaient pourtant habillés en uniforme. Nous aussi, on avait
2 des uniformes militaires, donc c'était très compliqué.

3 Et quand ils nous ont vus, ils ont dit « les gens se battent depuis quelques mois... »
4 Enfin, ils... ils avaient... ils s'étaient... ils se battaient depuis fort longtemps, mais ce
5 groupe qui est venu nous voir pour... ce groupe qui est venu pour aider l'armée à
6 rapidement essayé, vraiment, de reprendre cet endroit, mais sous (*phon.*) Zeguen,
7 puisqu'en fait, le gouvernement n'avait pas confiance en nous. Mais lorsqu'on a
8 capturé cet endroit, on a capturé les armes des rebelles, alors, on a compris qu'on
9 n'avait pas peur, mais il y avait des militaires, eux, qui avaient peur de se battre.
10 Mais ils ont vu qu'on était très, très braves et qu'on a pu capturer des endroits
11 importants. Alors, là, ils ont commencé à avoir plus confiance en nous et à nous
12 donner des armes. Et, en plus, on a capturé les armes des rebelles, on les a saisies.
13 Donc, il y avait des... des chefs qui n'avaient pas confiance en nous, mais,
14 maintenant, ils avaient suffisamment confiance, donc ils nous donnaient
15 suffisamment d'armes et souvent... surtout (*l'interprète se reprend*) suffisamment de
16 balles.

17 Et puis, après, on a eu de plus en plus de gens qui ont rejoint nos rangs. Et à ce
18 moment-là, le capitaine Doumbia s'est fait attaquer et on lui a... sa jambe a été cassée,
19 il a dû aller à l'hôpital. Alors, on s'est regroupés ensemble, on s'est réorganisés pour
20 capturer d'autres endroits.

21 Q. [14:56:00] Merci, vous avez dit beaucoup de choses. Je vous arrête. Je voudrais
22 être certaine qu'on ait tout compris, donc on va passer quelques choses en revues.
23 Alors, d'abord, dites-nous quand cela s'est passé. Vous parlez d'un capitaine
24 Doumbia qui aurait été blessé ; à quel... à quel moment, pendant quelle attaque ?
25 Vous vous en souvenez ?

26 R. [14:56:24] Écoutez, pendant la révolution, parfois, lorsqu'on prend une ville ou un
27 village, avant d'y arriver, on s'attend à se faire attaquer. Alors, lorsqu'on... Alors, on
28 est allés attaquer un village, mais on est tombés dans une embuscade. On ne s'y

1 attendait pas, à l'embuscade. On a réussi à capturer le village, mais on est tombés
2 dans l'embuscade « auquel » on ne s'attendait. Et c'est à ce moment-là qu'il a été
3 blessé, qu'il a dû aller à Abidjan pour se faire soigner.

4 Q. [14:57:08] Oui, oui, mais j'aimerais juste avoir une date. C'est pour ça que je vous
5 demande quel endroit vous attaquiez ; vous vous en souvenez, où c'était ?

6 R. [14:57:15] Entre Guiglo (*phon.*) et Bloléquin (*phon.*).

7 C'est juste à côté de là, entre Guiglo et Bloléquin (*phon.*), c'est là qu'on est tombés
8 dans une embuscade.

9 Q. [14:57:32] Mais c'était avant que vous preniez Duékoué ou pas... Bloléquin ?

10 R. [14:57:38] On avait déjà pris Bloléquin et un autre village, et on allait... c'est en
11 allant en avant qu'on est tombés dans l'embuscade, et c'est là qu'il s'est fait blesser et
12 qu'il a été remplacé par le colonel Yedess.

13 Q. [14:57:57] Donc, je vais vous poser des questions au sujet de votre groupe. Vous,
14 personnellement, est-ce qu'on vous a formé d'une manière ou d'une autre ?

15 R. [14:58:09] Non, je n'ai reçu aucune formation. Enfin, moi, je ne peux pas appeler ça
16 une formation. Dans une formation, normalement, on doit avoir une formation
17 intense. Mais nous, on est des Libériens et c'était la guerre en... au Libéria, donc, on
18 s'y connaissait en combat et on savait comment manœuvrer. On savait comment se
19 battre sur la ligne de front. Bon, on était avec eux dans les casernes, c'est vrai. Enfin,
20 on ne peut pas dire que c'était une instruction normale qui dure cinq ou six mois, pas
21 du tout, mais on était quand même cantonnés avec eux dans les casernes.

22 Mais nous, on est des enfants de la... de la guerre, on connaît la guerre, on sait se
23 battre. On n'a pas eu besoin d'avoir de formation, mais on savait se battre, on était
24 courageux.

25 Donc, quand il y avait des gens qui venaient de ce côté-là, on pouvait les contenir.

26 Q. [14:59:17] Et précédemment, vous nous avez dit que, du côté des... de Gbagbo, les
27 gens vous donnaient de l'argent pour venir vous battre ; alors, vous avez été payé
28 personnellement, vous avez reçu de l'argent ?

1 R. [14:59:39] Je voudrais dire quelque chose. Voyez-vous, je voudrais, avant de
2 passer à autre chose, ajouter ceci : la question m'a été posée précédemment si
3 quelqu'un me dit « est-ce que quelqu'un avait reçu de l'argent de Gbagbo pour aller
4 me battre ? » Soit, mais, moi, je... je n'ai pas reçu d'argent. C'était après 2003-2000...
5 2002-2003 avec le... Donc, il n'y avait plus beaucoup de combats à Koumassi. C'était à
6 l'époque où nous sommes allés dans un camp de réfugiés, en 2002-2003. Nous étions
7 tous des combattants, nous sommes allés à Abidjan, nous avons demandé l'asile
8 pour aller aux États-Unis.

9 En 2002-2003, il y avait des photos de nous en uniformes, donc la plupart d'entre
10 nous étaient allés à Abidjan. Nous avons tenté d'obtenir l'asile. En 2002-2003, j'ai
11 tenté de retourner à la caserne pour demander à obtenir des documents, ma
12 décharge. Et donc, lorsque je suis allé à la caserne, j'ai obtenu un laissez-passer de
13 l'état-major.

14 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [15:01:03] L'interprète libérien demande au
15 Président de demander au témoin de ralentir.

16 M^{me} PACK (interprétation) : [15:01:10]

17 Q. [15:01:17] Je vais vous demander de ralentir. Et patientez, s'il vous plaît, un
18 instant.

19 Je vais vous poser une question concernant le laissez-passer.

20 M^e O'SHEA (interprétation) : [15:01:20] Non, un instant, un instant, s'il vous plaît,
21 avant que vous ne poursuiviez.

22 Monsieur le Président, ma contradictrice pose des questions qui nécessitent une
23 réponse très longue : « Vous avez dit, précédemment, dans le cadre de votre
24 déposition que vous avez été payé ». Cela ne fait pas partie de la... ne fait pas partie
25 de la déposition du témoin, si je me souviens bien. Est-ce qu'elle peut nous donner la
26 référence exacte ?

27 M^{me} PACK (interprétation) : [15:01:45] Page 71.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:01:47] Vous parlez de

1 quel *transcript* ?

2 M^{me} PACK (interprétation) : [15:01:50] Transcription en temps réel, version anglaise,
3 transcription d'aujourd'hui. Je vais vous trouver la référence exacte : lignes 8 à 9, et la
4 page... Un instant.

5 Oui, « Les gens nous ont donné de l'argent, ils étaient du camp Gbagbo pour venir
6 nous battre, mais lorsqu'ils sont revenus, ils n'ont pas donné... ils ne donnaient pas
7 de bonnes explications, nous l'avons fait, nous. Nous ne nous préoccupions pas du
8 fait que Gbagbo reste au pouvoir, mais ils ont pensé que, comme les Libériens se
9 battaient en Côte d'Ivoire, que nous étions des méchants. Nous avons rejoint le
10 gouvernement simplement pour repousser les autres, pour nous battre et repousser
11 les autres, parce que nous voulions que notre peuple à nous soit libre dans son pays.
12 C'est ce à quoi je faisais référence, page 71... transcription 71, T-71.

13 M^e O'SHEA (interprétation) : [15:02:45] Je vous remercie.

14 M^{me} PACK (interprétation) : [15:02:46] C'est moi qui vous remercie.

15 Q. [15:02:51] Monsieur le témoin, j'essaie de retrouver votre dernière réponse. Je ne
16 veux pas semer de confusion dans votre esprit.

17 R. [15:03:01] Si vous voulez que je précise ma réponse, je peux le faire à votre place.
18 Je vous avais dit que, lorsque nous avons terminé la... la guerre, lorsque nous
19 sommes retournés en Côte d'Ivoire, nous avons quitté, donc, le Libéria, les gens
20 disaient que comme nous aidions le gouvernement... ils ont demandé à ce que nous
21 ayons la permission du Président pour obtenir quelque chose du Président, mais cela
22 ne nous a pas été remis. Nous nous sommes tout simplement contentés d'aller
23 vaquer à nos activités.

24 Mais comme nous portions l'uniforme, les gens ont dit : « Vous ne pouvez pas aller
25 aux États-Unis », donc nous sommes restés. Et comme les gens me connaissaient à la
26 caserne, je me suis débrouillé pour obtenir une carte de réfugié. Et on m'a dit que
27 non, vous... je ne pourrai pas me rendre au camp pour réfugiés et que je ne serai pas
28 autorisé à obtenir l'asile aux États-Unis.

1 Or, les gens qui ne portaient pas d'uniforme ont été admis, et ceux d'entre nous qui
2 portions l'uniforme n'avons pas accepté. C'est pour cette raison que j'ai décidé
3 d'aller à la caserne pour obtenir un papier pour montrer que j'étais au service de la
4 nation. Et lorsque j'ai pu obtenir un laissez-passer, c'était... Kadjou Miezou qui l'avait
5 obtenu pour moi.

6 Q. [15:04:36] Très bien. Vous êtes en train de parler de la période après les opérations
7 auxquelles vous avez participé en 2002-2003 ?

8 R. [15:04:50] (*Intervention non interprétée*)

9 Q. [15:04:51] (*Intervention non interprétée*)

10 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [15:04:53] Le reste de la question n'est pas
11 audible. M^{me} Pack parlait en même temps que le témoin.

12 R. [15:04:59] Oui, c'est de cela que je parlais.

13 Q. [15:05:02] Vous parlez de la période précédant ou après Mangou, après que
14 Mangou est devenu chef d'état-major ?

15 R. [15:05:10] Oui, oui, c'est de cette période-là que je parle. Je lui ai dit que lorsque je
16 suis revenu, ils nous ont dit qu'ils donneraient à Oulaï Delafosse... qu'ils avaient
17 donné à Oulaï Delafosse de l'argent qu'il devait nous remettre parce que nous avions
18 aidé le Président. Mais lorsque nous sommes allés, nous n'avons rien obtenu, donc
19 nous avons estimé que les gens nous avaient menti. Mais de là à dire que j'ai reçu de
20 l'argent avant les combats, que j'avais reçu de l'argent pour aller me battre, alors la
21 réponse est : non, je n'ai pas reçu d'argent.

22 Q. [15:05:46] J'aimerais être sûre d'avoir bien compris votre réponse afin que la
23 réponse soit très claire.

24 R. [15:05:53] Pas de problème.

25 Q. [15:05:55] Vous dites qu'Oulaï Delafosse a reçu de l'argent qu'il était censé vous
26 remettre, mais que vous n'avez jamais reçu.

27 M^e O'SHEA (interprétation) : [15:06:04] Non, non, pour que les choses soient encore
28 plus précises, il a été dit... il a été dit qu'il avait reçu... on a dit qu'il avait reçu de

1 l'argent.

2 M^{me} PACK (interprétation) : [15:06:15] Très bien.

3 Q. [15:06:16] Ceci vous a été dit à vous et à d'autres. Enfin, qui... qui vous l'a dit ?

4 Qui vous a dit que Delafosse avait reçu de l'argent pour vous payer ?

5 R. [15:06:21] Eh bien, il y avait des jeunes. Nous avons entendu des jeunes dire que :
6 nous sommes ivoiriens, que nous donnions cet argent-là. Vous savez, au Libéria,
7 nous sommes membres du MODEL...

8 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [15:06:48] Monsieur le Président, est-ce que
9 vous pouvez demander au témoin de ralentir, s'il vous plaît, dit l'interprète libérien.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:06:59] Veuillez vous
11 asseoir correctement et parler droit devant le microphone, s'il vous plaît, Monsieur
12 le témoin, et lentement.

13 R. [15:07:05] O.K.

14 M^{me} PACK (interprétation) : [15:07:06]

15 Q. [15:07:06] Donc, vous étiez en train d'expliquer et nous vous avons perdu. Vous
16 étiez en train de nous expliquer qu'au Libéria, vous étiez le MODEL. Mais là,
17 poursuivez, mais lentement, s'il vous plaît.

18 R. [15:07:20] Ce que je voulais dire, c'est que lorsque vous m'avez posé la question
19 au début, le MODEL a été fondé en Côte d'Ivoire, mais ce n'était plus le MODEL qui
20 se battait à Guiglo. Le MODEL, c'était simplement pour le Libéria, pour la... Une
21 fois que nous aurions repris en main le Libéria, le MODEL serait là.

22 Mais le nom que nous utilisons, c'était quand même MODEL. Est-ce que vous
23 comprenez ?

24 Donc, à Guiglo, nous l'appelons la LIMA, mais une fois en sol libérien, lorsque nous
25 avons laissé derrière nous la Côte d'Ivoire, Maho Glofiéhi leur a donné un nom de
26 force spéciale à Guiglo. Et lorsque nous sommes allés au Libéria, c'est à ce
27 moment-là que nous avons repris le mot... le nom « MODEL ». À ce moment-là,
28 nous étions libériens.

1 Q. [15:08:16] Très bien. Juste pour que les noms soient très clairs : lorsque vous, du
2 MODEL, étiez en Côte d'Ivoire, vous vous faisiez appeler la LIMA ?

3 R. [15:08:37] Oui, oui.

4 Q. [15:08:39] Vous franchissez la frontière, vous êtes au Libéria, et à ce moment-là,
5 vous redevenez MODEL ?

6 R. [15:08:47] Oui, à ce moment-là, nous devenons le MODEL.

7 Q. [15:08:55] Je vous ai bien compris ?

8 R. [15:08:56] Oui, vous avez bien compris.

9 Q. [15:08:56] Et les Ivoiriens... donc les Ivoiriens qui sont restés en Côte d'Ivoire,
10 eux, ce sont les forces spéciales ?

11 R. [15:09:06] Oui, c'est ça, les forces spéciales. À l'époque où nous y étions, on nous
12 appelait la « LIMA ». Nous combattons à leurs côtés. Et Maho Glofiéhi leur a... les a
13 baptisés ainsi, les a appelés « forces spéciales ».

14 Q. [15:09:30] Bien. Et les Ivoiriens qui se battaient et qui sont devenus forces
15 spéciales, savez-vous quelle est l'appartenance ethnique de ces Ivoiriens-là ?

16 R. [15:09:41] Ils sont des Krahn.

17 Q. [15:09:45] Et savez-vous qui était le chef qui était au sommet de cette structure ?

18 R. [15:09:51] Non. Lorsque je suis parti, nous savions simplement que... enfin,
19 comment est-ce qu'on les appelait, déjà... Nous ne connaissions pas le commandant.
20 À ce moment-là, nous étions préoccupés par nos propres affaires et tout avait
21 changé, de toute façon.

22 Q. [15:10:12] Et toujours au sujet du MODEL, donc lorsque le MODEL est allé au
23 Libéria, vous-même, est-ce que vous avez accompagné le MODEL au Libéria ?

24 R. [15:10:21] Non. Non, je ne suis pas allé au Libéria. Je... Je ne vais pas trop
25 m'étendre sur le sujet. Je ne voulais pas retourner au Libéria. Je savais que le groupe
26 qui... qui était retourné au Libéria était un groupe rebelle, et mon père avait été tué
27 par les rebelles, donc je ne voulais pas faire partie des rebelles. J'ai décidé de rester
28 en Côte d'Ivoire.

1 Q. [15:10:56] Nous nous sommes éloignés un petit peu du sujet de l'argent. Je vous
2 avais demandé de nous expliquer un peu la situation, et peut-être pourriez-vous
3 m'éclairer.

4 Vous nous avez parlé de Delafosse. Je vous ai posé la question suivante... Je vais
5 vous poser la question et je vous invite à y réfléchir. Essayez de répondre
6 uniquement à cette question. Alors, je la repose. Ma question était la suivante : qui
7 vous a dit que Delafosse avait reçu de l'argent pour vous payer ? Qui vous avait dit
8 cela ?

9 R. [15:11:31] Je ne suis pas le... la seule personne à l'avoir entendu. Nous l'avions
10 tous entendu dire que Delafosse avait reçu de l'argent du gouvernement pour nous
11 le remettre. Mais lorsqu'il est revenu, nous n'avons rien reçu. C'était simplement une
12 information que nous avons apprise de façon générale. Je n'avais pas le temps
13 d'aller lui poser la question, parce que c'était juste une information qui circulait.

14 Q. [15:12:16] Je voudrais juste éclaircir un point avec vous : est-ce que vous vous
15 souvenez avoir dit précédemment que vous aviez reçu... Vous avez dit dans le cadre
16 de votre entretien...

17 M^{me} PACK (interprétation) : Pardon, Monsieur le Président.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:12:36] Si vous citez
19 l'entretien, veuillez nous donner la référence exacte, y compris la page.

20 M^{me} PACK (interprétation) : [15:12:48] Je vais citer cet entretien.

21 Pour la gouverne de M^e O'Shea, la version anglaise se trouve à 0096-0150, page 195,
22 lignes 1496 et suivantes, jusqu'à la page suivante, ligne 1535. La version française
23 porte la référence 0088-0156, et ceci se trouve à la page 203.

24 Je vais donner lecture de ce passage, ça sera plus rapide.

25 Q. [15:13:39] Vous avez dit ceci lors de votre entretien — je vous rappelle
26 simplement votre réponse.

27 La question était la suivante à la ligne 1499... 94 : « Donc, vous receviez des armes de
28 l'armée. Qu'est-ce que vous avez reçu de plus de l'armée ? »

1 Et l'interprète dit... elle dit que vous avez donc reçu des armes de l'armée.
2 « Est-ce que vous avez reçu autre chose de l'armée ? »
3 Et vous, vous répondez ceci : « Oui, outre les armes, parfois, une personne recevait
4 peut-être environ 10 000, 50 000, après avoir combattu pendant un moment. Certains
5 ont reçu 10. Ça dépend. Si vous étiez commandant, vous receviez peut-être 50 000. »
6 Interprète... L'interprète dit ceci... Ensuite, l'enquêteur dit ceci : « 50 000 quoi ? »
7 Et vous répondez : « 50 000 francs CFA. »
8 R. [15:14:57] Oui.
9 Q. [15:14:59] (*Intervention non interprétée*)
10 R. [15:15:06] Oui.
11 Q. [15:15:06] En anglais, il est dit au bas la page... à la page... la ligne 1517 : « Et ceux
12 qui avaient un niveau inférieur, certains d'entre eux ont reçu 20 000, 25 000, 30 000. »
13 Page suivante, ligne 1519, la question est la suivante : « À quelle fréquence est-ce que
14 vous receviez de l'argent ? »
15 L'interprète dit... elle vous demande comment ils leur donnaient cela, mais à quelle
16 fréquence ils vous donnaient cela.
17 Et vous répondez : « Paul Richard le donnait à Oulaï Delafosse. »
18 Et un peu plus bas, ligne 1526, vous dites ceci : « Il est venu et il a partagé avec
19 nous. »
20 L'interprète dit : « Il venait le partager avec nous. »
21 Enquêteur : « À quelle fréquence ? »
22 Réponse : elle demande combien de fois par mois...
23 Non, pardon, donc c'est l'interprète qui dit ceci : elle demande combien de fois par
24 mois il venait : « À quelle fréquence venait-il ? »
25 Et vous répondez : « Non, tous les mois. »
26 Fin de citation.
27 R. [15:16:13] Ce que vous êtes en train de dire... En fait, je n'ai pas été payé par qui
28 que ce soit pour venir mentir ici. J'ai simplement retracé mes pas. Demain, je vais

1 peut-être mourir et laisser mes enfants derrière moi. Je suis venu ici pour dire la
2 vérité, mais ce que je suis en train de dire ici, c'est la vérité.

3 Ce matin... Enfin, il ne s'agissait pas d'un salaire. Cet argent, c'était pas un paiement
4 ni un salaire pour que nous allions nous battre et faire la guerre.

5 Je m'explique. Paul Richard utilisait les élites de la communauté krahm qui
6 travaillaient pour le gouvernement, les Krahm qui disposaient d'argent. Donc,
7 lorsqu'ils contribuaient et donnaient de l'argent à Paul Richard, ils nous aidaient
8 de... de leur propre façon... à leur propre façon. Est-ce que vous comprenez cela ?

9 Donc, lorsqu'ils donnaient cet argent à Paul Richard, ils nous le donnaient, mais ce
10 n'est pas de l'argent qui nous était donné par le gouvernement de Gbagbo. Parfois,
11 des membres très aisés de la communauté krahm, des élites qui travaillent en Côte
12 d'Ivoire, contribuaient et donnaient de l'argent à Paul Richard, et Paul Richard
13 venait nous le remettre à nous, mais ils ne nous le donnaient pas directement.

14 Ils le donnaient à Paul Richard et c'est Paul Richard qui nous le remettait. Après la
15 guerre, je n'ai rien reçu. Donc, lorsqu'ils ont signé mon laissez-passer, c'est... c'est ça,
16 l'argent que nous avons reçu. Mais ce n'est pas l'argent qui nous a été remis par le
17 gouvernement, c'est Paul Richard qui nous l'a donné. Et Paul Richard travaillait avec
18 les élites de la communauté krahm qui étaient en Côte d'Ivoire. C'est eux qui
19 versaient cet argent à Paul... Paul Richard et... qui nous le remettait par la suite.

20 Donc, cet argent qui interviendra plus tard, c'est à ce moment-là que nous avons
21 compris que nous nous battions très dur pour capturer du terrain. C'est à ce
22 moment-là que nous avons reçu de l'argent. L'argent ne nous avait pas été versé par
23 Gbagbo, par le gouvernement ivoirien. C'étaient des riches membres de la
24 communauté krahm, des élites qui vivaient en Côte d'Ivoire qui donnaient de
25 l'argent à Paul Richard qui venait nous le donner. Et parfois, lorsqu'ils savaient que
26 vous étiez commandant, vous receviez jusqu'à 50 000.

27 Q. [15:18:41] Très bien.

28 R. [15:18:42] Mm-mm.

1 Q. [15:18:43] Pouvez-vous nous dire qui est cette élite, parmi la communauté krahin,
2 dont vous parlez ? De qui s'agit-il ?

3 R. [15:18:54] Je ne connaissais pas la plupart des gens. Je connaissais Oulaï. C'est la
4 seule personne que je connaissais, parce que quand il n'y a pas de guerre, lorsqu'il
5 n'y avait pas de guerre, lorsque nous étions réfugiés, il avait pour habitude de
6 donner des vivres aux réfugiés, aux Libériens.
7 C'était avant la guerre, je ne l'ai pas revu après cela.

8 Q. [15:19:27] Pouvez-vous répéter le nom ? Je pense l'avoir entendu, mais est-ce que
9 vous pourriez le répéter aux fins du... de l'enregistrement ?

10 R. [15:19:38] Hubert Oulaï. Il était ministre.

11 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [15:19:41] L'interprète libérien dit ne pas
12 avoir compris la réponse du témoin. Il était ministre de quoi ?

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:19:48] Il était ministre de
14 quoi ?

15 R. [15:19:50] Il était ministre de la Fonction publique.

16 M^{me} PACK (interprétation) : [15:19:54]

17 Q. [15:19:55] Hubert Oulaï, je crois qu'Oulaï a été consigné correctement — Hubert
18 Oulaï.

19 M^{me} PACK (interprétation) : [15:20:05] Monsieur le Président, est-ce que nous
20 pouvons passer à huis clos partiel pour une minute, pour des raisons que je pourrai
21 vous expliquer après ?

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:20:15] Très bien, passons
23 à huis clos partiel.

24 *(Passage en audience à huis clos partiel à 15 h 20)*

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (*Passage en audience publique à 15 h 29*)

24 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [15:29:44] (*Intervention non interprétée*)

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:29:50] Madame le
26 Procureur.

27 M^{me} PACK (interprétation) : [15:29:57]

28 Q. [15:29:58] Alors là, on se... on... on voyage beaucoup dans le temps, mais nous

1 devrions parler de ceci maintenant.

2 À un moment donné, avez-vous dit, vous avez obtenu un laissez-passer. Et vous
3 avez dit : après la guerre, vous avez obtenu un laissez-passer. Alors, on va lentement
4 se consacrer à cela.

5 Qui vous a donné un laissez-passer ?

6 R. [15:30:28] De l'état-major, de Kadjo Miezou.

7 Q. [15:30:34] Pouvez-vous répéter le nom ?

8 R. [15:30:37] Kadjo Miezou.

9 Q. [15:30:39] Le même Kadjo Miezou qu'avant ? Et est-ce que vous savez quelle était
10 la fonction de cette personne à l'époque ?

11 R. [15:30:50] À l'époque, c'était le CPC ; c'était lui qui était responsable de tout ce qui
12 pouvait être donné à quelqu'un de la part du militaire. C'est lui qui était
13 l'intermédiaire pour les généraux, pour les chefs d'état-major. Donc, à chaque fois
14 qu'il y avait une gestion à faire pour les généraux, si c'était lié à la caserne, c'est lui
15 qui en était responsable. Donc, c'est lui qui pouvait donner les documents à ceux qui
16 en avaient besoin et qui déterminait à qui on pouvait les donner.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:31:40] Est-ce que l'on
18 peut fixer une période de temps ?

19 M^{me} PACK (interprétation) : [15:31:47]

20 Q. [15:31:47] Est-ce que vous vous souvenez de l'année ? Vous me le dites.
21 Autrement, je pense... je... je poserai une autre question.

22 R. [15:31:55] C'était en 2... 2002, ça n'était pas 2011 (*phon.*), c'était 2002. Mais je ne me
23 souviens pas de la date exacte.

24 Q. [15:32:10] Alors, je vais vous parler d'un certain nombre d'événements.

25 Vous êtes allé chercher votre laissez-passer. Est-ce que c'est à l'époque où Mangou
26 était chef d'état-major, ou est-ce que c'était avant qu'il occupe cette fonction-là ?

27 R. [15:32:28] Quand Kadjo Miezou était à l'état-major, Mangou n'était pas chef
28 d'état-major, c'était le général Bomet qui était chef d'état-major. Je suis allé

1 demander un laissez-passer parce que Oulaï Delafosse allait chercher de la
2 nourriture, des vivres, on obtenait des vivres et, moi, j'ai voulu obtenir un
3 laissez-passer pour pouvoir obtenir les vivres en temps utile, mais à l'époque, mon
4 laissez-passer n'était plus valable pour partir au Libéria, donc c'est à ce moment-là
5 que je suis allé demander le...

6 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [15:33:19] L'interprète libérien demande à
7 ce que le témoin ralentisse sa cadence de parole.

8 M^{me} PACK (interprétation) : [15:33:27]

9 Q. [15:33:27] Lentement, s'il vous plaît.

10 R. [15:33:29] Quand Kadjo Miezou est parti, donc, Kadjo Miezou n'occupait plus
11 cette fonction-là, c'était le commandant Sako qui avait repris. C'est Sako qui a donné
12 le laissez-passer. À ce moment-là, on n'était plus en uniforme, on n'était plus en
13 uniforme militaire, on portait des vêtements civils.

14 M^{me} PACK (INTERPRÉTATION) : [15:33:57] On va essayer d'abord de régler la
15 question des noms, et puis on verra les dates après.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:34:03] Juste... juste
17 une... une période dans le temps.

18 M^{me} PACK (interprétation) : [15:34:08]

19 Q. [15:34:10] Bon, alors, Monsieur le témoin, vous avez parlé de Sako — c'est :
20 S-A-K-O, le commandant Sako. C'est vous... c'est lui, m'avez-vous dit,
21 qui vous avait donné le laissez-passer.

22 R. [15:34:26] Le laissez-passer, d'abord, il venait de Kadjo Miezou et puis Kadjo
23 Miezou est parti, donc le laissez-passer n'était plus valable. C'est alors le
24 commandant Sako qui l'a rendu, parce que c'est lui qui avait repris les fonctions de
25 Kadjo Miezou qui n'était plus le commandant. Kadjo Miezou avait alors des
26 fonctions différentes.

27 Q. [15:34:54] Dissipons la commission... la confusion. Vous avez dit que Sako avait
28 repris les fonctions de Kadjo Miezou quand Gbagbo est arrivé ?

1 R. [15:35:05] Non, Gbagbo était au pouvoir, mais quand les généraux ont changé de
2 fonction, c'est Sako qui est arrivé ; Kadjô Miezo, lui, était parti ailleurs. Donc, c'est
3 Sako qui a renouvelé mon laissez-passer. Donc, moi, j'ai continué à utiliser un
4 laissez-passer et j'utilisais le laissez-passer.

5 Voilà, j'ai voulu tout expliquer pour que l'on comprenne bien de quoi on parlait.

6 Q. [15:35:44] Attendons, soyons clairs. Quand Sako occupait ces fonctions, c'était
7 Mangou qui était chef d'état-major ?

8 R. [15:35:50] Oui, c'était Mangou.

9 Q. [15:35:56] Mangou était chef d'état-major. Je ne sais pas si on peut se mettre
10 d'accord peut-être sur une des dates, mais je peux vous donner une date.

11 M^{me} PACK (interprétation) : [15:36:07] Je ne sais pas si mes éminents collègues
12 peuvent donner leur accord ; on peut faire peut-être un échange de courriels.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:36:17] Quelle date ?

14 M^{me} PACK (interprétation) : [15:36:18] La date à laquelle il a pris ses fonctions de
15 chef d'état-major, le 13 novembre 2004.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:36:25] C'est bon à savoir.

17 M^{me} PACK (interprétation) : [15:36:29]

18 Q. [15:36:31] Le laissez-passer, alors, la première fois, puis la deuxième fois, quand il
19 est renouvelé, quand vous avez reçu le laissez-passer à ce moment-là, est-ce que
20 vous pouvez nous dire à quoi il ressemblait ?

21 R. [15:37:00] Le laissez-passer portait le sceau de l'état-major, ça disait :
22 « L'état-major, laissez-passer. » Il portait également le sceau de la Côte d'Ivoire. Il y
23 avait également ma photo, donc c'était un document tout à fait valable.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:37:28] Une question.

25 En... Quel est le lien entre les caractéristiques du laissez-passer de 2004 et les
26 charges ?

27 M^{me} PACK (interprétation) : [15:37:42] Eh bien, il y a deux choses. Tout d'abord, je
28 voudrais montrer un document au témoin et lui demander s'il le reconnaît, donc là,

1 nous posons les bases.

2 Et puis, deuxième chose, je dois lui demander pourquoi il a reçu un laissez-passer.

3 C'est une période intermédiaire, j'ai dit que j'allais poser des questions sur trois
4 périodes de temps, il y a une période intermédiaire qui est très courte et que je
5 voudrais couvrir.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:38:07] Simplement, je ne
7 comprends pas bien l'importance du laissez-passer.

8 M^{me} PACK (interprétation) : [15:38:14]

9 Q. [15:38:14] Pourquoi avez-vous reçu un laissez-passer ?

10 R. [15:38:20] La première fois que j'ai reçu un laissez-passer, c'est parce que
11 j'accompagnais toujours Oulaï Delafosse pour recevoir les vivres pour le groupe.
12 Donc, ce laissez-passer-là, je l'utilisais quand j'allais à Abidjan. J'utilisais le
13 laissez-passer. Pour qu'on sache que j'avais le droit d'être présent en Côte d'Ivoire, le
14 laissez-passer m'était utile, parce que je ne pouvais pas travailler avec le
15 gouvernement avec une carte de réfugié, ça aurait posé des problèmes. Donc, le
16 laissez-passer, ça n'était pas une carte d'identité militaire, ça n'était qu'un... un
17 laissez-passer. Lorsque les militaires vous donnent un laissez-passer émanant du
18 gouvernement, eh bien, il a une plus haute valeur qu'une carte d'identité, parce
19 qu'ils voient les tampons. Et donc, nous étions chargés de transporter les vivres pour
20 nos équipes. Nous avons besoin d'un laissez-passer. Je ne peux pas travailler pour
21 le gouvernement et lutter pour le gouvernement avec un document des Nations
22 Unies. Donc, c'est un laissez-passer qui était très important. Donc, j'avais ce
23 laissez-passer que j'utilisais pour ces missions d'importance.

24 Q. [15:39:51] Pour en terminer avec la description du laissez-passer, vous avez dit
25 qu'il y avait votre photo, qu'il y avait un cachet. Est-ce que le... vous reconnaissiez
26 les dessins qu'il représente ?

27 R. [15:40:06] Il y a ma photo sur le laissez-passer — ma photo. Mais je crois que ce
28 que vous tenez là, ce n'est pas le laissez-passer. C'était un document que l'état-major

1 utilisait et qu'il nous donnait chaque année. À... Vous receviez ce document chaque
2 année avec la photo de Gbagbo dessus.

3 Donc, la... la personne qui notait votre numéro préparait un document, mais ce n'est
4 pas un laissez-passer.

5 M^{me} PACK (interprétation) : [15:40:54] Je viens de montrer au témoin un document,
6 c'est l'onglet 38, c'est une page d'un rapport, CIV-OTP-0027-0304, page 0340... 83,
7 0383, mais nous n'allons pas voir cela sur les cotes (*phon.*).

8 Peut-être que... C'est la pièce sur le... la... touche « *Evidence 2* ».

9 Q. [15:42:07] Alors, j'ai bien compris que vous ne pouviez ni lire ni écrire ; je
10 voudrais simplement que vous regardiez le document — regardez-le bien. Et est-ce
11 que vous le reconnaissez ? Prenez votre temps.

12 R. [15:42:24] Ça n'est pas ma photo. Ça ne vient pas de l'état-major. Celui que
13 j'utilisais, il avait une bande au milieu. Ça ne ressemblait pas à... à un livret qu'on
14 pouvait ouvrir. Ce n'était pas un livret, ça avait la forme d'une carte d'identité
15 normale. Et moi, je l'ai mise sous plastique moi-même.

16 Donc, ceci, c'est différent. Ça, ça ne vient pas de l'état-major. Celle que... c'était celle
17 qui était mon agenda. J'ai tout perdu, alors, je ne l'ai plus.

18 Donc, ça n'en fait pas partie. Si quelqu'un vous a donné ça, eh bien, moi, je dois vous
19 dire que ce n'est pas quelque chose qui m'appartient. Et même, si vous pouviez
20 rencontrer quelqu'un comme Kadjou Miezo, eh bien, Kadjou Miezo vous dirait que
21 ça n'est pas à moi. C'est après la guerre qu'ils ont commencé à imprimer ce genre de
22 chose pour le GPP, et cetera, mais ça, ça ne fait pas partie de mes documents à moi.
23 Moi, j'avais une carte qui ressemblait à une carte d'identité et c'est moi qui l'ai mise
24 sous plastique laminé. Ça ne ressemblait pas du tout à un livret. Je ne n'ai pas utilisé
25 cela.

26 Q. [15:44:02] Très bien. Alors, est-ce que vous pouvez nous dire ce que c'est, ceci, ou
27 bien vous ne pouvez pas nous aider ?

28 M^e O'SHEA (interprétation) : [15:44:11] Je pense que nous... non, à ce moment...

1 R. [15:44:18] Je ne peux rien vous dire.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:44:21] Oui, mais... la
3 question, au départ, c'était : est-ce que vous pouvez reconnaître ce document ou
4 pas ?

5 M^e O'SHEA (interprétation) : [15:44:28] Mais il ne reconnaît pas, donc il ne peut pas
6 aller plus loin.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:44:33] Mais il a répondu
8 en disant : « Ça n'est pas à moi. » Mais il pourrait peut-être reconnaître le document
9 d'une autre manière. Mais, bon, c'est fait.

10 M^e O'SHEA (interprétation) : [15:44:44] Si mon éminente collègue ne pose plus de
11 question sur le document, ça va ; si elle en pose d'autres, alors j'ai une objection.

12 M^{me} PACK (interprétation) : [15:44:58] J'en ai terminé, pour autant qu'il y ait pu avoir
13 une objection possible.

14 Passons à autre chose.

15 R. [15:45:07] D'accord.

16 M^{me} PACK (interprétation) : [15:45:08] Nous allons bientôt sortir de cette période de
17 temps, Monsieur le Président. Je comprends bien que nous avons passé beaucoup de
18 temps dessus.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:45:18] C'est bien le cas.

20 M^{me} PACK (interprétation) : [15:45:19]

21 Q [15:45:23] Il y a encore quelques points à éclaircir. Donc, je ne veux pas semer la
22 confusion... confusion chez vous, Monsieur le témoin, en faisant des aller-retour.
23 Donc je voudrais bien préciser un certain nombre de points, que les choses soient
24 bien claires.

25 Avant d'en rester là avec les opérations en 2002 et 2003, vous avez parlé de Delafosse
26 et vous avez dit qu'il avait repris les fonctions de Digbeson — je pense avoir bien
27 prononcé.

28 Je vous pose la question : vous avez parlé du groupe de Libériens qui prenaient

1 des... des lieux sous le commandement de Yedess. Alors, Delafosse, il était placé
2 sous les ordres de Yedess. Comment est-ce qu'ils... Quelle était leur interaction ?

3 R. [15:46:33] Delafosse travaillait sous les ordres de Yedess. Comment est-ce que
4 Delafosse aurait pu être au-dessous du commandant ? C'est le commandant qui
5 commandait tout le bataillon.

6 Le colonel Yedess était... commandait toute la caserne. Il était... il avait un assistant.
7 Il travaillait encore avec Yedess, mais Delafosse, il était plus proche de nous que
8 Yedess parce que Yedess, lui, c'était un haut... plus haut gradé.

9 Delafosse — Oulaï Delafosse — il travaillait sous les ordres de Yedess. Il était plus
10 proche de nous que Yedess. Mais si vous voulez comparer Delafosse à Yedess, bien
11 entendu, c'est Yedess qui était le supérieur hiérarchique.

12 Q. [15:47:27] Et au cours des opérations, vous avez décrit les opérations, est-ce que
13 vous étiez tout seuls — je parle des Libériens — au cours de ces opérations, ou est-ce
14 qu'il y avait d'autres groupes qui travaillaient avec vous ?

15 R. [15:47:42] On avait des soldats ivoiriens, parce que les Libériens tout seuls, ils ne
16 connaissaient pas le terrain. Donc, on travaillait avec des Ivoiriens. On n'était... On
17 ne travaillait pas de façon isolée.

18 Q. [15:48:07] Autre question sur cette même période avant de continuer. Est-ce que
19 le... le mot « FLGO », est-ce que ça veut dire quelque chose pour vous ? FLGO ?

20 R. [15:48:25] Ça, c'est quand on est arrivés du Libéria. Il y avait le FLGO, les forces
21 LIMA. Ça, c'est un code pour les Ivoiriens. Je ne connaissais pas bien. Ça, c'est
22 quand on était à Guiglo. Là, quand on est partis, ils essayaient de remettre de l'ordre.

23 Q. [15:48:55] Est-ce que vous savez qui était à la tête du FLGO ?

24 R. [15:49:03] Non, je ne sais pas qui c'était.

25 Q. [15:49:10] Alors, je vais vous donner quelques noms. Les Libériens qui vous
26 accompagnaient, est-ce que vous pouvez m'aider pour certains noms des Libériens
27 qui étaient avec vous, qui faisaient partie de votre groupe ?

28 R. [15:49:34] Moi, je n'étais pas un commandant. C'est simplement qu'on était

1 ensemble, donc on travaillait ensemble.

2 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [15:49:46] L'interprète libérien demande à
3 ce que les noms soient cités lentement par le témoin.

4 R. [15:49:53] Euh, je n'étais pas dirigeant, donc je ne peux pas vous dire qui contrôlait
5 le groupe.

6 Moi, mes informations venaient de commandant comme John Garan et des gens
7 comme ça, ou Basa Ike. Mais quand la guerre a éclaté en Côte d'Ivoire, ces gens
8 étaient ensemble dans le même groupe. Moi, j'avais un...un grade, mais je n'étais pas
9 haut gradé pour ce groupe-là. J'étais avec eux, mais c'est pas moi qui contrôlais le
10 groupe.

11 Quand on est un bon combattant, on vous confie un bataillon. Mais les
12 commandants, c'est Baygboe, Kai Farley. Eux, c'étaient les chefs. Moi, je n'étais pas
13 en situation de connaître le nom de tout le monde à l'époque.

14 M^{me} PACK (interprétation) : [15:51:04]

15 Q. [15:51:04] Pas de problème.

16 On va citer un certain nombre des noms dont vous avez parlé. Je voudrais
17 simplement que les choses soient claires pour la transcription.

18 R. [15:51:15] Pas de problème.

19 Q. [15:51:16] Vous avez dit que Kai Farley était un commandant.

20 R. [15:51:23] Kai Farley, c'était pas simplement un commandant. Baygboe était son
21 frère. Donc, il n'allait pas aussi souvent au front que nous. Son frère était
22 commandant. Donc, on le respectait pour ça. Le général Baygboe, Bob Marley et les
23 autres, eux, c'étaient les commandants.

24 Kai Farley... Kai Farley, il était là simplement parce que son frère avait un grade plus
25 élevé.

26 Q. [15:51:58] Allez lentement avec les noms, parce qu'il faut qu'on comprenne.

27 Alors, je reviens sur ce que vous avez dit. Vous avez parlé du général Yeme — Djeon
28 Yeme. Vous avez parlé de lui un peu plus tôt, c'est bien ça, le même ?

- 1 R. [15:52:17] Oui, c'est le même.
- 2 Q. [15:52:19] Et puis, vous avez parlé également de Bob Marley ?
- 3 R. [15:52:23] Oui, Bob Marley.
- 4 Q. [15:52:25] C'est le même qu'avant ?
- 5 R. [15:52:27] Oui.
- 6 Q. [15:52:28] Et puis, un peu plus tôt, vous avez dit... vous avez parlé de John
- 7 Garan?
- 8 R. [15:52:34] Oui, John Garan faisait partie de l'équipe.
- 9 Q. [15:52:39] C'était un commandant ?
- 10 R. [15:52:41] Oui.
- 11 Q. [15:52:45] Vous vous souvenez de quelqu'un d'autre ?
- 12 R. [15:52:54] J'ai donné le nom de John Garan, *Uncle*, et tout le reste.
- 13 Je ne me souviens pas des autres. Ah, oui ! Il y avait Philip Palier.
- 14 Q. [15:53:17] Philip Palier... Palier ?
- 15 R. [15:53:23] Philip Palier — Bush Dog.
- 16 Q. [15:53:35] Philip Palier — Bush Dog. Et puis, Bobby Sarpee.
- 17 R. [15:53:45] Oui, Bobby Sarpee.
- 18 Q. [15:53:45] Commandant ?
- 19 R. [15:53:46] Oui, oui.
- 20 Q. [15:53:47] C'étaient des Libériens?
- 21 R. [15:53:49] Oui, c'étaient des Libériens, tous étaient libériens.
- 22 Q. [15:53:53] Et leur origine ethnique ?
- 23 R. [15:53:59] C'étaient des Krahn.
- 24 Q. [15:54:01] Vous aviez des hommes sous vos ordres ?
- 25 M^e O'SHEA (interprétation) : [15:54:07] Il a déjà répondu.
- 26 R. [15:54:09] Non, non, c'était juste un groupe.
- 27 M^{me} PACK (interprétation) : [15:54:19]
- 28 Q. [15:54:19] Est-ce que le mot « Mission » a un sens pour vous ?

1 R. [15:54:27] « Mission », oui. Mais Mission, c'était pas un commandant, c'était un
2 simple combattant, comme moi. On était... on était les meilleurs amis.

3 Q. [15:54:38] Est-ce que c'est... vous connaissiez son vrai nom, c'est un pseudonyme,
4 « Mission » ?

5 R. [15:54:46] « Mission »... « Mission », non, c'était son nom.

6 Pendant les combats, on m'appelait Junior Gbagbo. Alors, moi, je sais que je suis
7 Junior... Tarlue Jr. Ça, ce sont des noms de combattants, on avait des noms de
8 combattants, on avait des surnoms de combattants.

9 Donc, moi, je ne sais que cela au sujet de son nom. Je ne connais pas son nom de
10 famille, j'ai pas pris le temps de lui poser une question... des questions sur son nom
11 de famille.

12 Q. [15:55:28] Et il était également libérien.

13 R. [15:55:31] Oui, krah.

14 Q. [15:55:35] Alors, je voudrais être sûre d'avoir bien épeler Philip Palier. Donc c'est
15 P-H-I-L-I-P. Et puis « Palier » P-A-L-I-E-R et on me dit que Kaju Missu (*phon.*) je l'ai
16 très mal épeler plusieurs reprises : K-A-D-J-O M-I-E-Z-O-U.

17 M^{me} PACK (interprétation) : [15:56:14] Monsieur le Président, j'allais passer à un
18 autre sujet, je vais peut-être terminer, quelques minutes... ou c'est peut-être le
19 moment de s'arrêter.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:56:24] Nous allons nous
21 arrêter, maintenant. Nous reprendrons demain à 9 h 30.

22 Vous aurez, Monsieur le témoin, le temps de vous reposer, on reprendra à 9 h 30.

23 LE TÉMOIN (interprétation) : [15:56:38] J'ai quelque chose à dire.

24 Quand je suis arrivé, je n'ai pas été bien traité. C'est que je... quelque chose que je
25 veux dire pour que tout le monde le comprenne bien. On ne m'a pas donné un
26 centime pour que je vienne témoigner. J'ai un gros problème, un problème grave à la
27 maison. Quand... Avant mon départ pour venir ici, on m'a dit que je reviendrai...
28 rentrerai le 14, on a pris mon passeport, on a gardé mon passeport, et j'ai besoin de

1 mon passeport et ils ont gardé mon passeport.

2 Depuis que je suis parti, ici, je n'ai jamais retrouvé mon passeport. Ce sont les amis
3 et ma famille qui s'occupent de moi. Il y a des gens qui appellent, qui viennent
4 d'Abidjan, ils sont venus ici et tout avait été préparé pour eux. Et moi, je n'ai pas été
5 bien traité depuis mon arrivée ici.

6 Et depuis mon arrivée, je n'ai pas pu me reposer, je suis venu directement à la Cour
7 et je ne me suis pas encore reposé jusqu'à maintenant.

8 Alors, tout le monde a une famille. Alors, si moi, je viens ici à la Cour pénale pour
9 témoigner, il faut qu'on dise tout. Il y a des gens qui viennent d'Abidjan, plus
10 particulièrement... pour moi, eh bien, plus particulièrement, ils ne m'ont pas bien
11 traité.

12 Alors, moi, je dois rassembler mes esprits, je dois essayer de tout rassembler ; il faut
13 que je puisse prendre mon temps et fasse les choses correctement. Alors, je suis venu
14 ici pour dire des choses importantes pour la Cour, pour que... la Cour doit
15 comprendre, mais je n'ai pas été traité de façon équitable.

16 Et ça, c'est quelque chose que je voulais vous dire.

17 Quand j'étais dans l'avion, j'ai eu des problèmes d'oreilles et, depuis que je suis
18 arrivé ici, on m'a rien donné. Et... Et j'ai une famille, je dois m'occuper de ma famille.

19 Le monde entier est venu ici pour voir ce qui se passe.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:59:14] « Ils » ne vous ont
21 pas bien traité, qui ?

22 LE TÉMOIN (interprétation) : [15:59:21] Les gens de la sécurité que j'ai rencontrés ici.
23 Ils ont dit que j'allais venir ici. Eh ben, ils ne m'ont jamais dit qu'ils allaient prendre
24 mon passeport. Quand je suis allé au Sénégal, ils ont pris mon passeport. Si... Si j'ai
25 mon passeport, je peux faire d'autres choses. Mais je ne l'ai plus depuis que j'ai... que
26 je suis parti. Et je n'ai pas été bien traité.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:59:47] Vous êtes ici
28 pendant plusieurs jours, Monsieur le témoin. Vous n'aurez pas besoin de votre

- 1 passeport. Et vous le retrouverez dès que vous quitterez le tribunal, une fois que
- 2 vous aurez fini de déposer.
- 3 Et je ferai de mon mieux pour essayer de comprendre ce qui s'est passé.
- 4 Nous allons en rester là pour aujourd'hui ; nous nous retrouverons demain.
- 5 Reposez-vous. Nous nous retrouverons à 9 h 30.
- 6 Cette audience est suspendue.
- 7 LE TÉMOIN (interprétation) : [16:00:22] Merci, Monsieur le Président.
- 8 M. L'HUISSIER : [16:00:31] Veuillez vous lever.
- 9 (*L'audience est levée à 16 h 00*)